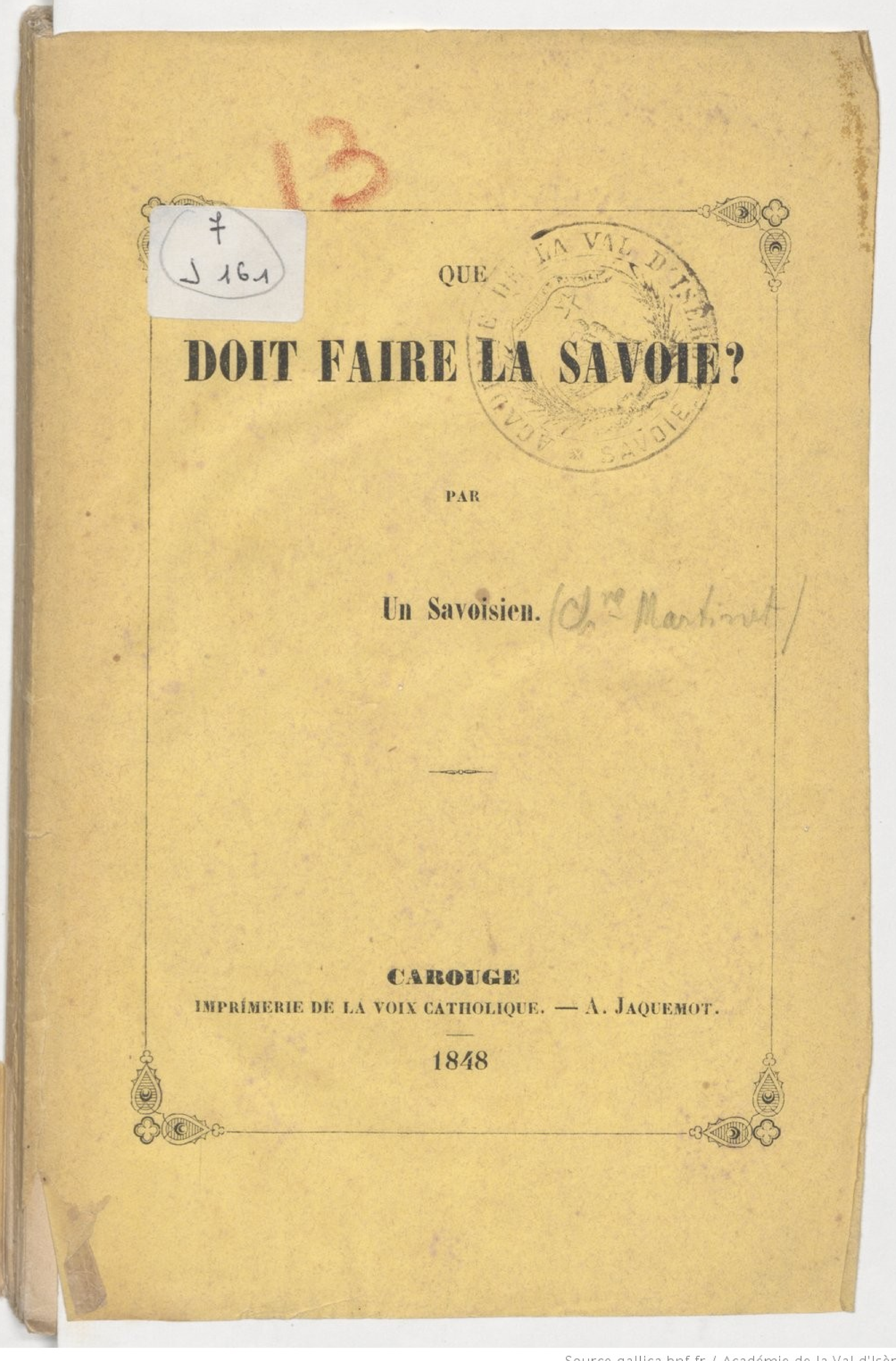


Que doit faire la Savoie ? Par un Savoisien



QUE

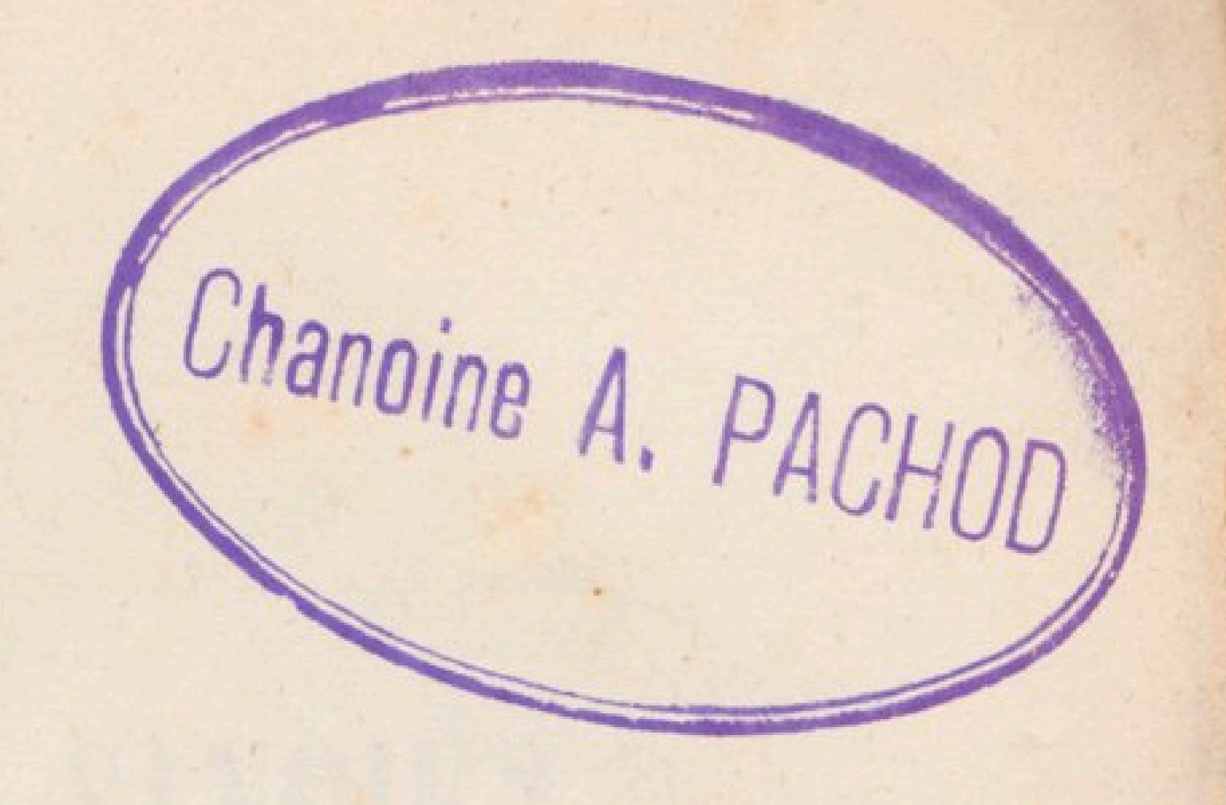
DOIT FAIRE LA SAVOIE?

PAR

Un Savoisien. (Chne Martinet)

CAROUGE
IMPRIMERIE DE LA VOIX CATHOLIQUE. — A. JAQUEMOT.

1848



QUE DOIT FAIRE LA SAVOIE ?

QUE
DOIT FAIRE LA SAVOIE?

PAR

UN SAVOISIEN.

CAROUGE
IMPRIMERIE DE LA VOIX CATHOLIQUE. — A. JAQUEMOT.

1848

QUE DOIT FAIRE LA SAVOIE?

CHAPITRE PREMIER.

Situation du pays. — Ses doléances.

Aujourd'hui qu'un nouveau ferment de vie, providentiellement déposé au cœur de l'Europe, y produit une agitation immense; aujourd'hui que tous les peuples, brisant leurs vieilles et jeunes constitutions avec une prestesse qui en démontre la caducité, aspirent à une existence meilleure, il importe aux nations, aux petites encore plus qu'aux grandes, de ne pas perdre la tête. Il faut qne, fixant d'un œil le mouvement général, elles mesurent de l'autre la place qu'il leur convient de retenir ou de prendre dans les remaniements politiques qui se préparent.

Je m'honore d'être Savoisien ; je dis donc à mes compatriotes : Voyons, que doit faire la Savoie?

— Mon Dieu! quelle question vous allez soulever! diront nos conservateurs au cœur de lièvre. Quelle imprudence! pour ne rien dire de plus. Voudriez-vous donc obtenir de l'Etat le vivre et le couvert?

— J'en conviens, mes amis, au misérable point de vue de ma personne, la question peut manquer de prudence; mais en est-il de même au point de vue national? Est-ce moi qui soulève la question? Ne s'est-elle pas levée d'elle-même avec vos arbres de la liberté? Ne les domine-t-elle pas?

Quand par l'émancipation politique on dit à un peuple : Lève-toi, tu es en âge de prendre part à ton gouvernement! il est naturel que ce peuple manifeste sa joie et célèbre sa majorité par quelques fêtes. Mais suffit-il de chanter, de danser, de banqueter? Non; les honneurs et les avantages de la vraie liberté impliquent d'importants devoirs. Celui qui veut en obtenir les faveurs sans en épouser les charges, n'a pas le cœur d'un homme libre; c'est un libertin; il n'embrassera qu'un fantôme.

Chers concitoyens, celui qui a l'honneur de vous adresser ces pages écrites à la hâte, ignora toujours l'art de voiler ses pensées. Comme il s'efforce, en chaque chose, de n'en avoir que d'honnêtes, il ne cherche dans l'expression que la transparence, afin que les lecteurs, pénétrant dans le fond de son âme, y trouvent toujours, à défaut de justesse dans les vues, une parfaite bonne foi.

Point donc de phrases timides, de précautions oratoires, mais l'exposition nette et franche de la situation telle que je la conçois.

Deux faits d'une extrême importance sollicitent notre attention, l'un accompli, l'autre encore éventuel, mais réalisable d'un instant à l'autre.

Le fait accompli, c'est une révolution fondamentale dans notre organisation politique. Le pouvoir suprême, concentré jusqu'à ce jour dans le souverain, se divise fictivement entre le roi et deux chambres, mais va en réalité siéger tout entier à la chambre élective.

Le roi règne, la chambre du sénat se livre à d'innocentes causeries, le ministère gouverne sous la férule de la majorité des députés; ceux-ci représentent la classe électorale, qui peut dire en toute vérité : L'état sarde, c'est nous ! Voilà ce qui est, voilà ce qui sera indubitablement, sauf l'éventualité dont je parlerai plus loin.

Je n'ai pas à juger le système constitutionnel en lui-même tel qu'il nous est appliqué. Je ne l'envisage qu'au point de vue de mon pays; pour cela il me suffit d'avoir constaté ce fait que consacre le Statut fondamental du 4 mars : La Savoie, gouvernée, administrée jusqu'à ce jour de par le roi, le sera désormais de par une majorité de députés.

Je ne suis pas certes un regrettant de l'ancien régime. Mes amis savent avec quelle impatience j'atten-

dais des réformes, avec quelle joie j'en accueillis la promesse. Qu'ils disent si, en matière de libertés, surtout administratives, j'ai jamais craint autre chose que le trop peu.

Mais je n'hésite pas à le dire, l'ancien régime, avec ses abus la plupart très-modernes et rapidement progressifs, valait mieux que ce qu'on veut nous donner. Si une bureaucratie toujours plus envahissante et sottement tracassière ne répondait aux gémissements de la Savoie qu'en la faisant valeter dans son lit de souffrance, du moins l'espérance nous restait. Nous disions : Le roi finira par le savoir. Il est essentiellement bon, juste, éclairé. Jaloux de procurer à son règne la seule illustration qui dure, celle du bonheur de ses sujets, il se consume de travail, se refuse les délassements les plus nécessaires à une santé dont l'état nous alarme. S'il ignore nos griefs, s'il a parfois accueilli avec trop de défiance ceux d'entre nous qui lui en offraient la respectueuse expression, c'est à son entourage que nous devons nous en prendre. Une fois ou l'autre, Charles-Albert sortira de cette atmosphère qui nous est hostile. Il viendra respirer quelques jours l'air natal de son illustre Maison, et alors, au milieu de l'ivresse générale que produit toujours en Savoie la présence de ses princes, nous trouverons un organe pour tenir à cet excellent roi le seul langage digne de son noble cœur, le langage de la vérité. On lui dira :

« Nous n'avons pas besoin, Sire, d'exprimer les sentiments qui animent la Savoie envers V. M. Ce que nous en pourrions dire resterait trop au-dessous de ce qui se lit sur tous les fronts. Mais si notre fidélité vous est assez connue, le désir que nous avons de la transmettre intacte à nos enfants nous impose le devoir de vous exposer avec franchise les rudes épreuves auxquelles on la met depuis bien des années.

» Nos trop légitimes plaintes contre l'esprit qui prévaut dans l'administration, ne nous rendront pas injustes. Nous aimons à le reconnaître, il y a dans son personnel, surtout dans les rangs élevés, les lumières et l'amour du bien public, que V. M. cherche avant tout dans les hommes qu'elle honore de sa confiance. Mais ces lumières, quelle qu'en soit la portée, trouvent un terrible obstacle dans la barrière élevée de nos Alpes; mais cet amour du bien public, faute d'être éclairé par la connaissance de nos besoins et de notre situation exceptionnelle, cet amour, disons-nous, est au moins paralysé.

» Le mal vient, Sire, de ce que vos ministres, oubliant trop qu'ils ne sont que des hommes, et que la Savoie est habitée par des hommes, veulent gérer, réglementer une infinité d'intérêts et de choses qu'ils ne peuvent connaître ni apprécier. Dominés par l'esprit de centralisation, déplorable reste du despotisme révolutionnaire, ils nous traitent en mineurs, en interdits; ils

s'emparent des affaires propres de nos provinces, de nos communes, les livrent à des employés, généralement estimables, mais étrangers à notre pays, à notre langue, dénués et de connaissances locales et de pouvoirs suffisants, vrais commis chargés de faire des rapports qu'on ne lit pas, d'attendre, de solliciter des ordres qui n'arrivent jamais ou qui se trouvent inexécutables. Le pis est que la plupart de ces fonctionnaires ne nous sont envoyés que pour faire carrière : à peine commencent-ils à s'orienter dans un pays nouveau pour eux et à revenir des préoccupations fâcheuses qu'ils y apportent, qu'un ordre supérieur les rappelle et nous livre aux expérimentations de successeurs novices. Il est telle province en Savoie où, depuis dix ans, le stage d'un intendant n'excède pas la moyenne de trois mois. S'il y a une exception à cette désolante instabilité dans le personnel, c'est en faveur des sujets notoirement incapables.

» Despotisme à la fois désastreux pour nos intérêts et blessant pour notre amour-propre, défaut de fixité dans les fonctionnaires, exclusion affectée des nationaux, voilà, Sire, nos principaux griefs contre l'administration ; voilà les trois maux qui, en nous privant de toute liberté d'action, tarissent nos sources de prospérité au dedans et au dehors, sèment un profond découragement dans nos populations et y affaiblissent rapidement un sentiment jusqu'ici extrêmement vivace, le sentiment du patriotisme.

» Votre Majesté ne peut ignorer que la Savoie, par

l'industrie de ses habitants et les trésors qu'elle renferme dans son sein, met, pour ainsi dire, à contribution l'Europe de plusieurs manières. Et d'abord, les sources minérales et thermales, dont la Providence l'a pourvue avec tant de profusion et de variété, en font déjà un des rendez-vous du monde. Que faudrait-il pour y attirer les étrangers en plus grand nombre, pour leur en rendre l'abord plus facile, le séjour plus agréable, pour les faire affluer dans l'intérieur du pays, pour leur révéler et faire apprécier une infinité de ressources précieuses que la nature y offre à l'humanité souffrante? Il faudrait quelques modifications à des règlements de police gratuitement vexatoires, modifications vainement sollicitées jusqu'à ce jour ; il faudrait ouvrir de nouvelles voies de communications, améliorer celles qui existent.

» Nous ne parlerons pas d'une multitude d'autres richesses que recèlent les vastes flancs de nos montagnes, richesses dont l'exploitation offrirait tant d'avantages au pays, mais richesses enfouies dans un éternel sépulcre, faute d'encouragement, faute de capitaux, faute, il faut bien le dire, du grand excitateur de l'industrie, de cet esprit national à l'extinction duquel on travaille avec une déplorable activité.

» Nous avons hâte de découvrir à V. M. la plaie la plus douloureuse de la Savoie, nous voulons dire le caractère alarmant de ses émigrations.

» De tout temps, Sire, les Savoisiens ont émigré;

mais la patrie, loin de s'en alarmer, ne pouvait que s'en réjouir. Ces nobles enfants, qu'elle voyait partir dès l'âge le plus tendre, elle savait qu'elle les verrait revenir un jour, les uns avec des fortunes, la plupart avec des moyens d'aisance, tous avec le premier des biens, l'honneur, la renommée d'une probité proverbiale. Quelque part qu'ils fussent, et il y en avait partout, soit qu'ils s'élevassent par leur valeur et leur intelligence au premier rang dans les armées étrangères, soit qu'ils se livrassent à un honnête et lucratif commerce, soit qu'ils exerçassent les plus humbles métiers, une pensée dominait toutes leurs pensées : revoir la patrie, y user noblement d'une fortune noblement acquise, y agrandir le patrimoine des aïeux en couvrant d'or un sol souvent moins que médiocre, enrichir le hameau, la commune, la province d'institutions utiles, enfin, mourir à l'ombre de la croix blanche de Savoie. Ceux mêmes que la mort surprenait à des milliers de lieues, tournaient vers leur Mère un dernier regard, et voulaient lui confier, à défaut de leur dépouille mortelle, une partie du fruit de leurs sueurs.

» Hélas! que devient ce culte ardent de la patrie? Survivra-t-il à son idole? et, comme la Savoie, peut-il exister désormais ailleurs que dans l'histoire? Ce ne sont plus des milliers de jeunes gens qui nous quittent avec le désir du retour; ce sont des colonies toujours plus nombreuses d'hommes, de femmes, d'enfants, qui, dis-

posant du peu qui leur reste, vont chercher au loin ce qu'on veut leur enlever ici, une patrie. La Savoie, qui donnait des bras aux pays circonvoisins, en manque maintenant; l'agriculture languit, la valeur des terres, naguère encore si élevée, y subit une dépréciation rapide. Ceux de nos compatriotes qui se sont créé des ressources à l'étranger, au lieu de nous apporter comme autrefois leur or, viennent nous demander le peu qui nous en reste en échange des propriétés qu'ils nous abandonnent. Et quand nous cherchons à réveiller en eux le sentiment du patriotisme, voici ce que la plupart nous répondent : Patriotisme! mais il n'y a pas de patriotisme sans patrie; et la patrie, ce n'est pas un mot, c'est une réalité animée, vivante, parlante; c'est un pays qui a son individualité, sa physionomie propre, la liberté de mouvement nécessaire aux fonctions de la vie. Que reste-t-il de notre antique duché de Savoie, sinon ses montagnes qui résistent toujours aux triturations ministérielles? sauf encore sa glorieuse brigade, jusqu'ici échappée à grand'peine au système de fusion? Après cela, que voit-on? une petite Sibérie piémontaise gouvernée par des hommes qui s'y déplaisent trop pour ne pas y déplaire?

» Telles sont, Sire, les désastreuses conséquences du principe de centralisation appliqué à un pays que la haute barrière des Alpes et toutes les conditions d'une existence à part semblaient devoir en préserver à ja-

mais. Ce qui nous a soutenus jusqu'ici, c'est l'attente des sages et larges réformes que tous les actes de votre glorieux règne font pressentir et semblent préparer. V. M. a compris que ses peuples sont arrivés à un âge où il convient de leur donner entrée dans la vie publique, et de les initier au maniement de leurs affaires. Cet âge, nous pouvons le dire, est surtout arrivé pour la Savoie, où la diffusion des lumières et le souvenir de nos anciennes franchises rendent plus pénible l'humiliante et ruineuse tutelle dont nous nous plaignons.

» Votre bonté, Sire, nous a permis de vous signaler nos souffrances ; qu'elle nous permette encore de soumettre en quelques mots à votre haute sagesse nos vues sur le remède qu'elles réclament.

» La Savoie a un territoire séparé du Piémont par une des plus hautes limites que la nature ait placées entre deux peuples. Il est donc essentiel à sa prospérité qu'elle ait son foyer de vie intérieure, son organisation administrative et judiciaire distincte. Nous appelons de tous nos vœux une loi qui constitue sur un pied de large liberté les administrations communales, provinciales, et une administration centrale investie des plus amples pouvoirs, mais qui laissant elle-même aux administrations inférieures la liberté de leurs mouvements, se borne à surveiller l'ensemble et à prévenir les collisions qui pourraieut avoir lieu entre les intérêts divers. Si le gouvernement se réserve la nomination des fonctionnaires

supérieurs, nous désirons que le principe d'élection soit appliqué aux administrations provinciales et communales, et qu'il le soit avec une grande libéralité.

» Et ici encore, nous nous permettrons d'observer à V. M. que, grâce à l'extrême division des terres, à l'instruction religieuse et civile des masses, à nos relations avec l'étranger, le principe d'égalité est depuis longtemps consacré par nos mœurs. Nobles, bourgeois, artisans, laboureurs, tous se tiennent pour frères et n'aiment à voir au-dessus d'eux que le Roi. Tout privilège donc accordé à la richesse, outre qu'il s'accorderait mal avec cette religion qui nous apprend à juger l'homme non d'après ce qu'il a, mais d'après ce qu'il est, blesserait notre susceptibilité, rappellerait des temps qui ne sont plus et serait comme une prime d'encouragement à cette soif de l'or qui est une des plaies de notre siècle. D'ailleurs, tous les Savoisiens se montrent dignes de la liberté par leur amour de l'ordre, par un admirable fonds de fidélité au prince, de droiture et de probité.

» Nous exprimons à V. M. les mêmes vœux en ce qui touche aux systèmes judiciaire et universitaire. Justice prompte, bonne, gratuite, instruction primaire et secondaire facile et peu dispendieuse, voilà ce qu'un gouvernement paternel doit à tous ses sujets. En ceci la différence de langue se joint à la distance des lieux pour réclamer un régime à part. A peine de rester dans l'ombre et de s'épuiser, la Savoie a besoin de jouir de son soleil.

» Nous n'avons pas besoin de dire que, en accueillant favorablement nos justes demandes, votre gouvernement, Sire, loin d'affaiblir le lien qui nous rattache aux autres états du royaume, ne fera que le fortifier de plus en plus. V. M. a donné trop de preuves de la profondeur de ses connaissances en matière politique, pour qu'il soit nécessaire de lui rappeler ce grand principe, que, entre des peuples profondément distincts, l'unité politique n'a de solide fondement que dans la plénitude de leur vie nationale. Elle ne verra dans la hardiesse de notre langage que la légitime frayeur qu'inspirent à votre fidèle Savoie les dangers du système de fusion dans lequel on ne s'est déjà que trop engagé.

» Oui, Sire, nous le disons avec une conviction profonde, si l'antique et inviolable union des Etats Sardes sous l'auguste Maison de Savoie devait jamais être mise en péril, ce serait par l'imprudence ou la perfidie de conseillers qui, luttant avec une violence déplorable contre les lois de la nature et les besoins des peuples, prétendraient fonder une centralisation politique qui a toujours existé, sur une centralisation administrative qui n'exista jamais, et qui aboutirait inévitablement à des catastrophes par le rapide appauvrissement des extrémités du royaume et une accumulation non moins dangereuse qu'inhumaine, dans la capitale, des éléments de la vie universelle. »

Voilà, mes chers concitoyens, quelques-unes des do-

léances que nous aurions pu verser, il y a quelques jours, dans le sein paternel du prince. Aujourd'hui nous avons affaire, comme je le disais plus haut, à une majorité élective. Et il est clair que le centre de cette majorité se promènera d'un banc à l'autre sans rencontrer jamais un banc savoisien, par la raison fort simple qu'il ne peut y avoir, dans la chambre élective, ni banc savoisien, ni députation savoisienne pour l'occuper et dire : Nous représentons la Savoie !

— Mais n'aurons-nous pas nos députés?

— Sans doute, mais si vous croyez qu'ils puissent représenter la Savoie et soutenir efficacement ses intérêts, permettez-moi de relever cette méprise et de vous donner en peu de mots une idée juste du système représentatif tel qu'on nous l'octroie.

CHAPITRE II.

Définition du système représentatif. — Ses conséquences.

Après mûres réflexions sur le système représentatif tel qu'on l'appliquait naguère en France, tel qu'on va l'appliquer maintenant en Piémont et à Naples, voici la seule vraie définition, selon moi, que l'on en puisse donner :

C'est une ingénieuse fiction politique destinée à faire oublier ce qui est pour représenter ce qui n'est pas, ce qui ne peut pas être. Je m'explique.

Il y a, de par Dieu et la nature, dans notre royaume, quatre ou cinq nations bien distinctes, Savoisiens, Piémontais, Génois, Sardes, Niçards. Aux lieu et place de ces quatre ou cinq individualités nationales, la chambre élective doit, d'après le statut fondamental, représenter une nation nouvelle. Cette nation, qui attend encore un nom de ses créateurs, mais que j'appellerai, faute de

mieux, Subalpine, se composera de Piémontais, de Sardes, de Génois, de Niçards, de Savoisiens ; et vous devinez déjà que pour former un tout organique et marcher avec un admirable ensemble, cette nation créée d'un trait de plume n'a plus besoin que d'être gouvernée par une majorité flottante, sous le feu de l'opposition parlementaire, entre la droite et la gauche.

Ce n'est pas tout : Ces cinq nations, considérées sous le rapport de leur situation géographique, de leurs intérêts et besoins circonscrits et déterminés par la nature, avaient toujours formé cinq Etats plus ou moins distincts sous l'unité du pouvoir suprême. A ces cinq Etats, on en substitue un seul.

Ouvrez la carte, mes amis ; et partant d'un point quelconque, par exemple du lac de Genève, tracez la ligne périmétrique de nos états de terre-ferme, en suivant notre frontière, part de France, jusqu'à Nice ; de là, cotoyant la Méditerranée jusqu'à la Spezia, remontez par Novare jusqu'à Domodossola, et regagnez le point de départ par la frontière suisse. A l'espace compris dans votre ligne rattachez ensuite, comme vous pourrez, l'ile de Sardaigne, et vous aurez ce beau pays, uni comme une carte, sur lequel la chambre élective est appelée à promener le niveau d'une législation uniforme.

En somme, aux réalités on a substitué des abstractions. Et comme un corps politique ne vit pas d'abstractions, il est évident que la chambre législative se scin-

dera en partis politiques, dont l'intérêt prépondérant, pour ne pas dire exclusif, sera d'arriver aux fauteuils ministériels et de s'y tenir le plus longtemps possible.

Le Pouvoir, le droit d'exploiter pendant quelques mois ou quelques années la riche ferme de l'Etat, voilà la grande réalité qui s'offre aux honorables représentants. Pour la conquérir on s'organise, on s'enrégimente sous des chefs, on ne vote qu'avec son parti et dans l'intérêt du parti. Quiconque veut conserver son indépendance, voter selon ses lumières, reste dans l'isolement, se rend ridicule par son incorruptibilité ; c'est un incapable.

Pour se rendre raison de cet essor effréné vers le pouvoir ministériel, il faut savoir que si le système représentatif lie les mains aux ministres sous le rapport législatif, il leur laisse toujours des pouvoirs illimités en matière administrative.

Outre que l'unité matérielle, dont le statut fondamental gratifie le pays, favorise singulièrement la marche progressive du char de la centralisation, il y a une chose qui explique le rapide accroissement du despotisme administratif ; c'est la nécessité fatale pour chaque ministère arrivant au Pouvoir de traiter convenablement ses anciens amis et de s'en créer de nouveaux.

Dans le système constitutionnel, les ministres sont des rois élevés au Pouvoir, non par le droit de naissance, mais par la faveur d'un parti. Il faut donc qu'ils répondent par des largesses aux félicitations des amis et des

amis de leurs amis. On leur dit de mille manières : Vous n'êtes là que grâce à notre dévouement, et vous n'y resterez qu'autant qu'il nous plaira, pensez-y !

Comme la comptabilité ne permet pas au ministère de puiser à son gré dans le trésor, mais qu'il peut créer autant de places, de fonctions, d'emplois, qu'il le juge à propos, les largesses ministérielles se composent de places, de fonctions, d'emplois. Le nombre des rois ministériels étant d'au moins huit à neuf, et leur règne étant fort court, il en résulte bientôt une incroyable multiplication d'emplois, qui fait d'un pays constitutionnel « non une république, un empire, une monarchie, mais une *fonctionocratie* [1]. »

Tout, depuis la religion et l'instruction jusqu'au sel et tabac, tombe sous la main de l'administration, qui en fait matière à emplois plus ou moins lucratifs au profit de la classe gouvernante. Celle-ci se compose bientôt exclusivement de fonctionnaires en retraite, de fonctionnaires en activité, de fonctionnaires en expectative. Un tiers de la population est employé à maltraiter, à gaspiller les intérêts et les affaires des deux autres tiers, véritables momies, n'était l'obligation de travailler et suer pour suffire aux frais de l'immense mécanisme gouvernemental.

— Mais l'Opposition ?

(1) Timon, L'ÉDUCATION ET L'ENSEIGNEMENT, p. 31.

— Que vous êtes plaisants! Qu'est-ce qu'un chef d'Opposition avec son armée? C'est un ministre en expectative, conduisant un corps-franc qui ne combat sous son enseigne que pour emporter d'assaut ou par composition les gros et les petits salaires. A quoi se réduisent les magnifiques bordées que les bouches à feu de l'Opposition envoient aux dépositaires du Pouvoir? A ceci, rien qu'à ceci : Retirez-vous, Messieurs! depuis trois ou quatre ans que vous exploitez l'État, vous devez être ultra-repus : nous aussi et notre monde, nous sommes censitaires et avons constitutionnellement le droit de vivre du budget.

— Serait-ce donc là ce que notre excellent Roi nous promettait, et sa haute sagesse n'aurait-elle pas vu ce que vous voyez?

— Non, certes, je le dis avec conviction, telle n'était pas la pensée première du Souverain. Plût à Dieu que Charles-Albert eût pu ne suivre que les inspirations de sa sagesse et de son cœur! Au lieu du ferment de division et de mécontentement qu'on nous donne, nous eussions obtenu un système de libertés civiles, administratives et politiques, qui, en profitant à tous, nous eût tous ralliés pour sa conservation et sa défense.

Il est manifeste que, par un concours fatal d'événements, la volonté royale a trop cédé à une influence locale, parlons clair, à l'influence turinaise.

Je ne m'étonne pas que nos frères de Piémont aient

cherché à faire prévaloir une forme de gouvernement dont ils recueilleront, momentanément du moins, tous les avantages ; mais ils ne doivent pas trouver mauvais que tout en acceptant les faits accomplis, nous en mesurions d'un œil hardi les conséquences préjudiciables à nos intérêts, et que nous avisions aux moyens légaux de les prévenir ou de les atténuer.

Que l'installation d'un gouvernement par deux chambres soit un coup de fortune pour le Piémont, surtout pour la capitale, bien aveugle qui ne le verrait pas. Turin jusqu'ici n'avait qu'un Roi avec une cour très-honorable sans doute, mais en général économe des deniers publics. Voilà quelques centaines de rois qui vont lui porter annuellement l'éclat de leurs lumières, et, ce qui vaut mieux encore pour une ville qui spécule, lui ouvrir leurs coffres-forts.

Chaque député, chaque sénateur, s'il ne veut descendre vivant dans le sépulcre des nullités, doit se faire une belle liste civile. Faute d'un patrimoine opulent, l'Etat est là pour venir en aide à ceux qui le représentent, par des fonctions lucratives, par de riches sinécures, ou par des charités bien faites, c'est-à-dire secrètes.

Pas de député influent, pas de sénateur quelque peu en crédit, qui ne traîne à sa suite une cour, soit un bataillon de l'innombrable armée de solliciteurs, qui assiége toujours les avenues du Pouvoir. Cette nuée de

sauterelles, en attendant qu'elle soit payée par le trésor pour dévorer les provinces, devra payer les Turinais pour dévorer leurs vivres et ne pas coucher à la belle étoile. La consommation de cette cour quémandeuse, jointe à celle de tant de rois, est un fleuve d'or que tout bon Turinais jugera préférable aux ondes de la Doire et du Pô.

Après les rois, et même avant les rois, marchent les reines constitutionnelles, reines aux allures passablement libres, mais reines fort dépensières, très-vaniteuses et assez fières de leurs charmes pour les coter haut; je veux dire les presses. Comptons.

Presse officielle, *Moniteur*, etc., vivant aux frais de l'Etat, rien de plus juste, car ce sera la vérité en barre. Vous lirez là, mes amis, que, grâce à vos hommes d'affaires, vous êtes le plus heureux et le mieux gouverné des peuples.

Presse semi-officielle, feuilles ministérielles, que vous paierez deux fois si vous les lisez, que vous paierez encore si vous refusez de les lire. Comment! des hommes qui se sacrifieront pour votre bonheur n'auront-ils pas le droit de vous faire contribuer à leur défense? Et quand même leur jeu vous déplairait, seriez-vous assez chiches pour ne pas faire les frais de bougie?

Presse subventionnée pour ne faire de l'opposition qu'à l'eau de rose.

Presses de l'Opposition, depuis la plus anodine jusqu'à la plus criarde.

Enfin, presse indépendante ! — Ah ! direz-vous, voilà la nôtre !

— Oui, mais soyez en garde contre l'Enseigne et l'Annonce, deux insignes friponnes, habituées à exploiter tous les régimes, surtout le régime constitutionnel.

La presse soi-disant indépendante est presque toujours l'organe d'écrivains, de députés, qui tonnent contre la corruption, éclatent en transports d'amour pour le bien public et les intérêts du pays jusqu'à ce qu'un ministère intelligent leur dise : Vous ne chantez pas mal ! entrez donc dans notre orchestre : Si vous perdez quelques amateurs, vous aurez de quoi vous consoler. — Les misérables ! — Nullement, mes amis : ce sont des capacités pleines de mépris pour notre mépris et d'estime pour notre or. Si vous ignorez que, en pays constitutionnel, sur cent crieurs de liberté, il y en a au moins quatre-vingt-dix qui cherchent un acheteur, votre éducation politique est à faire.

Quoiqu'il en soit des couleurs politiques arborées par ces reines de l'opinion, il n'en est pas moins certain que leur présence dans la capitale enflera encore le Pactole turinais. Si nous voulons que cette pluie de sottises, entremêlée de quelques éclairs de vérité, arrive jusqu'à nous, il faudra ouvrir notre escarcelle.

— Est-ce tout? — Plût à Dieu ! J'ai laissé pour la bonne bouche, la meilleure des mères pour Turin, la plus cruelle des marâtres pour les provinces, je veux

dire l'armée bureaucratique, dont Turin, cela va sans dire, conservera l'état-major, les vastes dépôts, les caisses, l'école polytechnique, et dont il fournira les plus belles recrues.

Vous connaissez, Savoisiens, l'esprit de cette armée ; vous savez que le premier article de foi de son catéchisme est celui-ci : Les provinces et les communes ne sont peuplées que d'imbéciles et de fripons ; elles sont absolument perdues, si on ne les confie à nos lumières et à notre probité ! Représenter à ces génies de l'écritoire que l'administration locale la plus borgne y verra toujours plus clair qu'un comité d'aiglons prononçant à distance sur les intérêts de localité, et que les malversations des élus du peuple, si elles échappaient à l'œil des électeurs et aux organes de la publicité, n'autoriseraient pas du moins le public à médire des hommes du gouvernement ; représenter cela, dis-je, à la gent chiffreuse, ce serait peine perdue : le propre de cette espèce est d'avoir sur les yeux le triple bandeau de l'orgueil et à la place du cœur un boulet d'or.

Mais maintenant que *nous* devrons envoyer à Turin quelques citoyens d'élite, ne se croira-t-on pas en droit de dire : Qu'est-ce qu'il peut encore rester en Savoie, sinon quelques troupeaux de vaches et de chèvres avec les bons hommes nécessaires à leur garde ?

Aujourd'hui que l'on vise à faire monde neuf, ne doit-on pas doubler au moins les cadres de l'armée des

faiseurs? Si le marteau de la centralisation travaille depuis longtemps au nivellement de notre pays, ne resterait-il rien à faire pour l'italianiser? Sera-ce demain, sera-ce dans un an qu'on pourra enfin dire au-delà des monts : Il n'y a plus de Mont-Cenis, de Petit-Saint-Bernard, ou s'ils subsistent toujours, il n'y a au-delà qu'un désert!

Grande fête donc dans le monde bureaucratique; car si l'on nous permet d'élire des administrateurs, l'armée administrative voit là d'utiles manœuvres, des compagnies de pionniers, qui arracheront les épines, et qui, en ne faisant que le gros du travail, laisseront le salaire aux commis de l'Etat.

En vain le Roi, usant de toute son influence, recommandera l'économie; en vain les ministres s'armeront-ils du plus beau courage; la carrière est ouverte, il faut marcher. N'entendez-vous pas de toutes parts le cri : En avant!

Et puis, de bonne foi, ne doit-on rien à l'innombrable essaim de capacités, de dévouements, de génies administratifs, qui bourdonne dans les rues de la capitale? Tout échappé de collége, non encore placé sous la surveillance de la police, n'est-il pas un homme dont l'Etat ne peut méconnaître les talents, refuser les services, trahir la cause du progrès?

— Mais nous avons déjà dix fois plus de fonctionnaires qu'il ne nous en faut, répondra le chef de cabinet

au noble protecteur; et cet encombrement du personnel n'est pas le moindre de nos embarras.

— Soit, mais créez donc dix fois plus de fonctions. V. E. ne peut ignorer qu'en administration, comme en industrie, la division du travail est le moyen de faire vite, bien et à peu de frais. Voyez le gouvernement français de juillet, notre maître dans l'art d'administrer un pays libre! Parlez-moi de ministres qui ont deux cent mille aides révocables à volonté pour le service de l'Etat! En tenant compte de la différence de population, pourquoi n'auriez-vous pas cinq ou six mille fonctionnaires de plus?

— Outre que la fin du gouvernement dont vous parlez est peu attrayante pour ceux qui seraient tentés d'entrer dans ses voies, songez, Monsieur, que cinq ou six mille manœuvres de plus, c'est au moins dix-huit à vingt millions de surcharge annuelle pour le trésor.

— La belle affaire! le pays serait bien indigne de la liberté, s'il la jugeait trop chère à ce prix.

On nous a dit, on nous dit encore beaucoup de mal des religieux, surtout des religieux mendiants. Quelques abus ont fait méconnaître d'immenses services. On a appelé plaie des Etats le plus admirable remède contre la plaie dévorante de la cupidité et de la démoralisation, plaie affreuse au moyen âge, plaie heureusement inconnue de nos jours, *comme il appert*.

Mais, au point de vue de la morale et de l'économie

politique, laquelle vaut donc mieux d'une armée de capucins, ne coûtant rien à l'Etat, jeûnant, priant, travaillant, se dévouant, se vêtant, vivant et mourant célibataires, comme chacun sait, et d'une armée de religieux sans religion, de besaciers souvent sans savoir et sans morale, vêtus, logés, nourris princièrement aux frais de l'Etat, et, pour comble de malheur, dotant chacun le couvent administratif d'une femme? Que celle-ci mette au jour six marmots, sur lesquels trois garçons; voilà trois fonctionnaires-nés. Quant aux filles, vous les tenez pour exclues de plein droit de l'héritage conventuel, n'est-ce pas? Que vous êtes simples! Le religieux-fonctionnaire serait bien ennemi de son sang si, faute de trouver trois fonctionnaires pour ses filles, il ne trouvait pas trois fonctions pour ses gendres. — De là nécessité pour le trésor de sextupler la mense conventuelle à chaque génération.

Pour sortir des généralités, considérons brièvement l'application du système à la partie la plus vitale de la société, à l'instruction publique.

CHAPITRE III.

Absolutisme constitutionnel en matière d'instruction. — Ses effets en Savoie. — Remède. — Réponse a une objection.

S'il y a chose qui doive être soustraite aux manipulations bureaucratiques et aux perpétuelles réactions des partis qui se succèdent au trône ministériel dans un Etat représentatif, c'est bien, certes, l'art divin de former les intelligences et les cœurs, d'*élever* un peuple, en un mot, l'instruction publique à tous ses degrés.

Ce principe tout moderne : L'Etat a le droit et le devoir d'enseigner la jeunesse ! est une invention du plus effréné, du plus immoral des despotismes, surtout dans un gouvernement constitutionnel.

Que veut-on dire par-là aux seize ou dix-sept cent mille pères et mères de famille que renferment les Etats-Sardes? On leur dit : « Vous pouvez procréer des enfants,

puisque vous tenez cette faculté de l'auteur de la nature; mais sachez bien que du moment où vous les conduirez dans une salle d'asile, ces enfants deviendront la propriété de l'Etat, c'est-à-dire du ministère de l'instruction publique, occupé aujourd'hui par M. l'avocat Boncompagni, demain, par qui? Dieu seul peut le savoir. C'est à ces autocrates qu'il appartiendra de décider souverainement en leur conseil quel genre de soins moraux et physiques recevront vos enfants, à quelles mains ils seront confiés, depuis la modeste salle d'asile jusqu'aux établissements d'instruction supérieure. »

Conçoit-on un pareil mépris des droits sacrés de la famille? N'est-ce pas élever un ministre au-dessus du Très-Haut lui-même? En effet, Dieu fait un devoir rigoureux aux pères et mères de bien élever leurs enfants, mais il leur laisse la liberté du choix entre les diverses méthodes d'éducation; que dis-je? il leur laisse la faculté de choisir une éducation mauvaise, se réservant le droit de punir un tel abus dans l'éternité.

Pour quiconque s'est fait une idée de l'influence de l'éducation, il est clair qu'un ministre de l'instruction publique, tel qu'il existait naguère en France, tel qu'on le rêve depuis quelque temps à Turin, est le maître absolu de l'esprit et du cœur, de la religion et de la moralité de la jeunesse.

Livrer tous les éléments de la vie morale d'un peuple à un seul homme, serait chose insupportable, cet homme

fût-il un ange; ce serait confisquer l'âme d'un peuple. Mais confier ces éléments aux cent et un individus que le vent si variable des partis poussera successivement au trône de l'instruction publique, c'est, comme je le disais, le plus insolent, le plus immoral des despotismes.

Une nation peut se glorifier d'être libre, bien qu'elle n'ait pas, comme les Anglais, la loi de l'*Habeas-corpus*. Mais si elle se croyait libre après avoir laissé ses gouvernants lui escamoter la loi sacrée de l'*Habeas-animam*, elle prouverait qu'elle aurait perdu du même coup la raison et la liberté.

Les *Lettres de cachet* étaient certainement un des grands abus du régime de la France anté-révolutionnaire. Mais la faculté d'obtenir ou d'acheter d'un secrétaire d'Etat une signature royale à l'aide de laquelle on enlevait un individu à sa famille et on le détenait durant quelques mois ou quelques années, tout en lui laissant la liberté de ses opinions, cette faculté, dis-je, si abusive, est-elle comparable au droit octroyé à un ministre de l'instruction publique d'enlever aux sollicitudes de la famille toute la jeunesse qui ne veut pas rester dans la classe des parias, et de l'embastiller durant dix à douze ans dans des écoles, des colléges, où sa pensée ne vivra que de la mesure de vérité et d'erreur qu'il plaira à S. E. en son conseil de lui assigner?

Quand la liberté ne sera plus pour l'opinion publique un mot aussi vide que sonore, on ne comprendra pas

comment des gouvernements soi-disant libres ont pu s'attribuer un droit si effroyablement abusif, et l'exercice paisible de ce droit paraîtra fabuleux.

— Mais le gouvernement, dira-t-on, ne doit-il pas s'occuper à faire de bons citoyens, animés du même esprit, dévoués à l'État?

— Non, mille fois non ! C'est l'affaire des pères de famille. Ils ont la prétention d'être bons citoyens, et ils réclament justement le droit de former leurs enfants à leur image. Le gouvernement n'est pas père, mais le protecteur du droit des pères, leur surveillant dans l'exercice de ce droit. Quel esprit voulez-vous que le gouvernement donne à la jeunesse, puisqu'il n'en a pas, qu'il n'en peut avoir, qu'il peut être aux mains, aujourd'hui d'un catholique éclairé, demain d'un Vaudois, après-demain d'un Israélite, ensuite d'un indifférent, d'un voltairien, d'un ennemi de toute religion?

— Mais que deviendra l'esprit national, le dévouement à l'État dans une jeunesse confiée à une multitude de maîtres divisés d'opinion en matière religieuse et politique?

— L'esprit national vivra de tout ce qui l'a fait vivre jusqu'ici, des croyances religieuses, catholiques, protestantes, juives; car toutes, plus ou moins, quand elles sont sincères, attachent fortement au devoir, inspirent l'amour de l'ordre, le respect pour tous les droits, et exaltent au besoin l'amour de la patrie jusqu'à l'hé-

roïsme. Le dévouement à l'Etat naît du sentiment du bien-être et de la liberté dont on y jouit dans l'exercice de tous ses droits, surtout des droits de la famille et de la conscience.

Livrez à un gouvernement constitutionnel dont les principes religieux, politiques, littéraires, etc., varieront à chaque revirement ministériel, livrez-lui, dis-je, les principaux aliments de l'esprit national, du dévouement à l'État, et de plus, les méthodes d'instruction ; faites de tout cela matière gouvernementale, bureaucratique, vous tuez radicalement esprit national, dévouement à l'État et instruction.

Quant à la diversité d'opinions dans les maîtres, que l'on paraît redouter dans le système de la liberté d'enseignement, n'est-elle pas inévitable dans le système du monopole universitaire ? Quelle que soit l'omnipotence d'un ministre de l'instruction publique, peut-il bien se flatter de pouvoir, en quelques mois de règne, établir dans la grande armée enseignante dont il est le chef, une véritable uniformité de principes et de vues ?

L'inévitable résultat du passage au ministère d'hommes opposés de vues en matière religieuse, ou ne se rencontrant que dans le milieu de l'indifférence, serait de sevrer l'enseignement public de toute doctrine religieuse fixe, déterminée, pratique. Or, une doctrine vague, indéfinie, purement philosophique, ne pouvant déterminer aucune vie morale, il est évident qu'un tel

système ferait bientôt de la jeunesse un troupeau d'individus dénués de convictions religieuses, de frein moral, une masse d'hommes sans âme, sans élévation, livrés à tous les vices, capables de toutes les lâchetés, puisant dans l'instruction tous les moyens de nuire.

— Vous voulez donc que l'instruction reste aux mains des prêtres et des religieux?

— Non, certes, mais aux mains des plus dignes, sur le terrain de la liberté. Je n'ai pas besoin de faire observer à mes compatriotes qu'il est absolument faux que l'instruction publique en Savoie soit aux mains du clergé séculier et régulier, puisque l'Université royale nomme tous nos professeurs, même ceux de théologie. Si la plupart des chaires sont occupées par des ecclésiastiques, c'est qu'il serait difficile de trouver des laïques capables qui voulussent remplir des fonctions si laborieuses, avec de si faibles émoluments.

Ce que je ne veux pas, ce que nul ami des lumières ne doit vouloir, c'est l'éteignoir du monopole de l'enseignement, éteignoir d'autant plus lourd, que, entre les mains de la bureaucratie, il serait d'or massif.

Pour donner à l'instruction les trois dimensions catholiques, hauteur, largeur, profondeur, faites appel à tous les talents dévoués, quel que soit l'habit qui les couvre. Ouvrez une vaste carrière où l'élite du clergé et l'élite du siècle se piquent d'une sainte émulation pour la diffusion des lumières dans tous les rangs. A l'extré-

mité de la lice, que la religion grave la parole de Jésus-Christ : *Quiconque aura pratiqué et enseigné sera grand dans le royaume des cieux!* placez au-dessous des fauteuils avec l'inscription : *Aux plus dignes!*

Renoncez à l'idée folle et dispendieuse de créer des capacités et des dévouements officiels à l'aide de gros salaires et de priviléges. Le talent inspiré par la charité est seul capable de faire pénétrer en tous lieux, surtout dans les bas-fonds de la société, les deux éléments inséparables de la vraie instruction, la lumière de la vérité et la chaleur de la vertu. Or, la charité, le dévouement peuvent être excités, soutenus, encouragés, mais ils ne s'achètent, ils ne se commandent pas.

L'instruction, devenue affaire d'Etat, sera affaire d'argent, spéculation. Au lieu de la donner, on la vendra, et ceux qui vivront de la vente s'armeront de lois contre ceux qui voudront la donner. On verra ce qu'on voyait naguère en France, sous l'autocratie de M. de Salvandy, la gloutonnerie universitaire dévorer jusqu'aux salles d'asile de l'enfance.

Vous, dames chrétiennes, qui ne rêvez que bienfaisance, et ne spéculez que sur les vieilles données de la charité de Jésus-Christ, assemblez-vous, je ne dis pas pour enseigner aux petites filles de la rue le catéchisme, un peu d'histoire, de géographie, etc., mais pour prendre aux bras de pauvres ouvrières leurs nourrissons : et tout en réchauffant sur votre sein ces petites créatures,

pendant que leurs mères sont au travail, essayez de leur apprendre à bégayer, à chanter leur prière, à connaître la croix-de-par-Dieu, le sbire de M. le ministre de l'instruction publique arrivera : « Mais vous enseignez ! où est votre patente ? »

Plaise à Dieu de sauver la jeunesse savoisienne des réformes que nous promet le nouveau ministre de l'instruction publique ! « réformes, dit-il, qui portent l'action et la surveillance du Gouvernement sur toutes les parties de l'éducation, et sur toutes les écoles. (1) » Que cette belle promesse s'accomplisse, et nos écoles, échappées jusqu'ici aux aveugles réglementations de la bureaucratie, subiront le sort de nos institutions de bienfaisance et de charité, frappées de paralysie, du moment où le gouvernement a voulu les réduire sous sa main. La Savoie, le pays le plus favorisé de l'Europe, sous le rapport de l'instruction, redescendra rapidement au niveau de l'ignorance commune.

Oui, Savoisiens, croyez-en un homme qui a pu comparer votre pays avec ceux que l'on nous vante comme des modèles en matière d'instruction ; ou plutôt au lieu de croire à cet homme, croyez aux chiffres.

La Savoie qui, d'après les derniers recensements, compte 564,000 habitants, possède douze colléges ou

(1) V. Circulaire du ministère de l'instruction publique. Turin, 23 mars.

pensionnats de plein exercice, et quatre où l'on se borne à enseigner la grammaire et la littérature. S'il se trouve en Europe une nation agricole qui compte un établissement d'instruction secondaire complète pour moins de 50,000 âmes, qu'on me la nomme.

Le nombre des élèves de ces colléges ou pensionnats était, il y a quelques années, de plus de 3000 (1). Si l'on compare ce chiffre à celui de 62,000 environ que, d'après ses statistiques universitaires, compte la France, dont la population est de 35,000,000 d'âmes au moins, on verra que le nombre de nos étudiants est supérieur de plus de moitié.

Quant à l'instruction primaire, je ne vois pas ce que notre patrie pourrait envier aux autres peuples. Outre une foule d'excellentes écoles tenues dans les villes et les bourgs par les Frères de la doctrine chrétienne, de la Sainte-Famille, et de la Croix, parmi lesquelles le magnifique pensionnat de la Motte-Servolex peut être cité

(1) Avant l'invasion française de 1792, qui dévora tous nos établissements d'instruction, ceux-ci étaient plus nombreux qu'ils ne le sont aujourd'hui. Le chiffre des Savoisiens qui suivaient les cours d'instruction supérieure, dépassait quatre mille, bien que la population savoisienne ne fût pas d'un demi-million. Aussi un des rédacteurs du JOURNAL DE LA DIVISION D'ANNECY disait-il à ce sujet, dans un article du 29 mars dernier : « Nous proposons un prix de vingt-cinq bouteilles de Champagne mousseux à celui qui pourra indiquer en Europe, à l'époque dont nous parlons (1792), un pays de 500,000 âmes, n'ayant pas une grande ville, et qui possédât seulement la moitié des moyens d'instruction que l'on rencontrait en Savoie. »

comme un modèle d'instruction primaire supérieure, il n'y a pas de commune si petite, si pauvre, qui n'ait au moins une école de garçons et une école de filles. Dans nos hautes vallées il y a une véritable profusion de ces sortes d'établissements. Chaque hameau veut avoir sa double école. Je pourrais citer telle commune de moins de 3,000 habitants qui possède, indépendamment d'une école centrale établie au chef-lieu, quatorze écoles dites de quartier pour les garçons et autant pour les filles.

Je lisais, il y a quelques années, dans une statistique de l'armée française, que sur onze soldats on n'en trouvait qu'un qui sût lire et écrire. J'ai la confiance que des recherches de ce genre sur les soldats qui sortent de nos montagnes, pourraient donner un résultat inverse. Ce que je sais bien, c'est que les fonctions que j'exerçais, il y a quelques années, dans deux de nos provinces de l'intérieur, m'obligeant à demander fréquemment des signatures à nos campagnards, il était rare que j'en trouvasse d'illettrés.

A ceux qui, ne pouvant nier la grande diffusion de l'instruction en Savoie, voudraient en contester le mérite et la valeur, attendu qu'elle est distribuée en partie par des ecclésiastiques et quelques religieux, gens fort ennemis des lumières, comme on sait, bien que l'Europe leur doive la fondation de presque toutes ses universités et écoles, à ces critiques, dis-je, je n'opposerai que

le jugement d'une célébrité littéraire qui nous connaît bien :

« J'ai été, pour ainsi dire, élevé dans vos montagnes, répondait naguère M. de Lamartine à une députation de Savoisiens ; c'est là que j'ai respiré l'air natal de la poésie, qui a commencé ma modeste illustration, auprès de votre jeunesse... C'est là que j'ai connu ces vertus admirables dont votre population offre le modèle à toute l'Europe ; c'est là que j'ai admiré *ces études sérieuses qui ont fait de vous le peuple le plus littéraire, le plus libéral, le plus intellectuel de tous les peuples ;* c'est là que j'ai contracté et que je conserverai toujours mes plus tendres amitiés [1]. »

Sans doute, notre système d'instruction réclame des améliorations importantes, parmi lesquelles je signalerai l'établissement d'écoles professionnelles, d'arts et métiers, etc. ; mais ces plans d'améliorations, ce n'est pas dans les bureaux d'un ministre résidant à Turin, qu'on peut les concevoir ; ce n'est pas de là qu'on doit en diriger l'exécution.

« Douze établissements de plein exercice, quelle sotte profusion ! s'écrieraient nos bureaucrates. Réduisons-les à six, à quatre ; doublons les salaires, afin de pourvoir au remplacement des ecclésiastiques par des séculiers, et alors nous aurons des études fortes. » Et le premier

(1) V. les journaux parisiens du 21 mars.

effet de cette réduction serait de diminuer de moitié le nombre de nos étudiants et probablement d'autant la force des études. L'appétit venant en mangeant, bientôt la Savoie rétrograderait jusqu'aux jours de l'Empire, où elle devait se contenter d'un maigre lycée peuplé de quelques centaines d'élèves.

Vingt-huit à trente écoles primaires pour une commune de moins de trois mille âmes, conçoit-on rien de plus funeste aux progrès de l'instruction ! dirait-on encore. Quelles conditions de capacité peuvent offrir une trentaine de maîtres et maîtresses, dont les salaires ne dépassent pas 50 à 60 fr. ? Réunissons ces salaires, fondons ces écoles en une seule, dirigée par un élève de notre école normale ; que celui-ci se choisisse un sous-maître, et voilà une commune où la lumière se fera.

Et moi je dis : Voilà une commune où la proportion actuelle de 10 lettrés sur 11 habitants sera bientôt renversée. Il y a une chose fort simple, mais que nos sublimes théoristes de cabinet ne comprendront jamais, c'est que partout, notamment dans nos pays de montagnes, si l'on veut que l'instruction se répande parmi le peuple, il faut absolument qu'elle aille le trouver à domicile, qu'elle frappe à chaque porte, au lieu de le convoquer à distance (1).

(1) Il en est absolument de même de la liberté politique. Si l'on veut y faire participer la petite propriété agricole et tout ce qui vit du travail quotidien, c'est-à-dire la classe la plus morale,

Le gouffre révolutionnaire ayant dévoré presque toutes nos fondations pour écoles, celles qui existent sont en grande partie une création de la charité individuelle et s'accroissent graduellement par les pieuses largesses des particuliers. Or la main-mise du gouvernement sur ces fondations aurait pour premier résultat de tarir la source de ces dons, l'action de la charité s'arrêtant là où commence celle du gouvernement. Les capitaux actuels, par les mille formalités exigées pour leur placement, resteraient improductifs et devraient entrer dans les caisses de l'Etat, excellent emprunteur, sauf la chance, peu métaphysique en pays constitutionnel, de le voir suspendre ses paiements.

Funeste au matériel des écoles, l'action ministérielle offrirait-elle un dédommagement sous le rapport moral?

Par-là, je le sais, on obtiendrait la complète sécularisation de l'instruction publique : on se débarrasserait de ces congrégations religieuses qui ont toujours la manie de donner à nos garçons et à nos filles les lumières de l'instruction civile en compagnie des lumières et des pratiques de la religion. Par-là on pourrait peupler nos

la plus amie de l'ordre, il n'y a qu'un moyen, l'élection à deux degrés. Mais c'est ce que les théoristes ne veulent pas; ils sont en garde contre l'ESPRIT DE CLOCHER. Pauvres aveugles, malheur à eux le jour où l'esprit de clocher s'en ira!... Mais que dire à des insensés qui, ne voyant rien dans le passé ni dans le présent, et rêvant toujours une société constituée en dehors de Dieu et des masses, se précipitent en moutons vers la boucherie?

campagnes d'instituteurs formés à l'image des *Carbonari* italiens, lesquels apprendraient à nos enfants à se moquer des enseignements gothiques de leur curé et des sottes croyances de leurs pères et mères.

Que ce soit là un progrès désirable pour tels publicistes d'outre-monts, qui, depuis six mois, inondent la presse turinaise des préjugés voltairiens de la fin du dernier siècle, à la bonne heure. Je conviens que notre vieux catéchisme renferme certaines prohibitions morales fort déplaisantes pour ces messieurs. Mais que l'on consulte nos pères de famille, et l'on verra que quatre-vingt-dix-neuf sur cent répondront à nos piètres réformateurs :

« Messieurs, si vous trouvez dans votre monde philosophique des instituteurs et des institutrices qui nous offrent, en fait d'instruction, de moralité, de zèle, de dévouement, les mêmes garanties que nos Frères et nos Sœurs, et qui de plus se contentent d'un aussi modique salaire : Si vous avez pour nos écoles de campagne des inspecteurs aussi éclairés et désintéressés que nos prêtres ; eh bien, établissez à vos frais des maisons d'éducation-modèle en face des nôtres. Quand nous aurons vu vos gens à l'œuvre, peut-être nous déciderons-nous à leur confier nos enfants. Mais d'ici là gardez-vous de toucher à ce qui est. Vous nous avez déjà détruit par surprise deux magnifiques établissements. N'y revenez pas ! Nous sommes décidés à combattre les *Voraces*, de quelque part qu'ils viennent, des clubs de Lyon ou des bouges de Turin. »

— Mais, me dira-t-on, ne reconnaissez-vous pas à l'Etat le droit d'intervenir dans l'instruction publique, de la surveiller, etc.?

— Oui, mais tant que je n'aurai pas perdu la tête, je ne souffrirai pas que l'on confonde l'Etat avec le gouvernement, soit le ministère, le tout avec la partie. C'est dans cette pitoyable confusion de deux choses bien distinctes que gît, ainsi que je le montrerai ailleurs, le principe du despotisme bureaucratique, le plus écrasant que je connaisse. Maintenant je me borne à poser un principe.

La mission de tout gouvernement non oppresseur est de se borner à faire ce que les citoyens et les corps moraux, tels que communes, provinces, ne peuvent pas faire, savoir, les affaires générales de l'Etat, soit de la nation. En dehors de ce cercle d'affaires, je ne reconnais au gouvernement d'un peuple libre que le droit de haute surveillance et de répression. Mais surveiller les provinces, les communes, les citoyens, dans le libre exercice de leurs droits, dans la gestion de leurs intérêts, empêcher les conflits et réprimer les excès, ce n'est pas s'immiscer dans leurs affaires, accaparer leurs droits, réglementer sans eux leurs intérêts, et les mettre en tutelle.

Ainsi, en matière d'instruction publique, je reconnais volontiers au gouvernement le droit et le devoir d'encourager, de provoquer des améliorations, mais non de les imposer, attendu que ce qui pourrait paraître une

amélioration aux officiers de bureau ou au conseil de S. E. tel ministre, pourrait n'être sur les lieux qu'une dégradation de ce qui est. Que dans les provinces où l'instruction serait notoirement négligée et défectueuse, le gouvernement prenne l'initiative et pourvoie, au défaut des administrations locales, à l'un des premiers besoins du peuple, très-bien. Mais qu'un ministre constitutionnel, qui ne peut compter sur trois mois de règne, entreprenne, avec des données probablement assez courtes, une refonte totale du système général de l'instruction publique, voilà qui serait désastreux et intolérable. Supposé que ce génie constituant pût consommer son œuvre, sans interruption dans le service des colléges et des écoles, qu'y gagnerions-nous? Un enseignement officiel, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de plus maigre et de plus cher en matière d'instruction.

La Savoie évitera ce malheur en obtenant son émancipation universitaire. Outre qu'elle est notoirement majeure sous ce rapport, la différence de langue est un motif péremptoire.

Qu'il y ait dans tous nos colléges une chaire de langue et de littérature italienne, rien de plus juste. Mais que des Italiens viennent nous enseigner notre langue, notre littérature, ou que nos étudiants aillent puiser l'instruction supérieure au-delà des monts, cela ne nous va ni au point de vue scientifique ni au point de vue financier.

Je reviens maintenant à notre chambre élective. Tou-

tefois, il sera bon de répondre en deux mots à ceux qu'aurait scandalisés la rigueur de mes jugements sur l'application à la Savoie du régime constitutionnel. Ils me diront : Tout ce que vous venez de dire n'est que de la satire portée jusqu'à la violence. Ou vous êtes un monarchiste désolé de ce qui s'est fait, ou, ce qui est plus probable et bien autrement criminel, un démocrate furieux de ce qui ne s'est pas fait.

— De la satire ! Eh bien oui, mais est-ce que d'aventure j'ai dit autre chose dans ce chapitre et le précédent, que ce qu'on a fait et ce qui se fera infailliblement, à moins que, par un prodige qu'il sera bon de voir avant d'y croire, les principes, étouffant les conséquences dont ils sont gros, ne deviennent mulets ?

Quant au crime de monarchisme et de démocratie, il est possible que, dès le chapitre suivant, j'évite à mes accusateurs le soin d'en rechercher la preuve. Au demeurant, c'est mon affaire. Si, il y a onze ans, j'affrontai les lois de septembre pour donner le gros rire aux Français au sujet de leurs piperies constitutionnelles, aujourd'hui que nos lois sur la presse sont encore à faire, pourquoi ne dirais-je pas à mes compatriotes : Gare à vous ! Cette belle machine à tondre et retondre les moutons, dont la France ne veut plus, la voilà prête à fonctionner sur votre dos. Comme elle n'y trouvera plus de laine, et qu'elle n'entend pas fonctionner en vain, il serait peut-être sage d'aviser.

CHAPITRE IV.

Ce que nos députés feront. — Ce que la Savoie peut et doit faire.

Je reviens, mes amis, à votre grande consolation : Nous aurons nos députés !

Oui, vous aurez vos députés, mais pas sans peine, comme déjà vous pouvez vous en apercevoir. Si nous sommes assez bien partagés en capacités intellectuelles, il n'en est pas de même en capacités financières. Bien peu d'entre nos concitoyens sont en mesure d'aller dépenser huit à neuf mois à Turin et quelques milliers de francs sans préjudicier à leurs affaires, à leurs familles.

Si vous portez vos vues sur la classe vraiment opulente, outre que vos choix seront bien limités, vous exposez le pays au mal de l'*absentéisme,* soit à l'émigration d'une partie des gros revenus. Vos riches, généralement très-honorables chez eux, voudront l'être encore plus à Turin, et vous représenter dignement. Cet inconvénient

du régime constitutionnel n'est pas le moins fâcheux dans un pays où le numéraire est loin de foisonner.

Mais enfin, de manière ou d'autre, vous aurez vos députés, et, comme vous les choisirez parmi vos compatriotes, j'ai d'avance la certitude que vous ferez de bons choix. Capacité, probité, incorruptibilité, dévouement au Roi, au bien général du royaume et aux intérêts spéciaux de leur pays, voilà ce qu'ils porteront à la chambre. Mais, mon Dieu, à quoi bon tout ce bagage? Est-ce bien d'intérêts nationaux qu'on va s'occuper dans cette arène ouverte aux tournois politiques, couronnés invariablement par les orgies financières?

Sans doute, nos députés s'efforceront de prendre au sérieux le jeu constitutionnel, et chaque fois que la chambre le leur permettra, c'est-à-dire au plus deux ou trois fois dans chaque session, ils plaideront vos intérêts avec une chaleur vraiment nationale. On les écoutera avec quelque plaisir, grâce à cette langue étrangère que les Turinais aimaient à substituer à leur dialecte avant qu'on leur eût appris que c'est une langue barbare, indigne des compatriotes du Dante et d'Alfieri. On honorera l'éloquent plaidoyer de quelques *bravo! ma bravo!* Mais quelle sera la sentence du vote? Ce qu'il plaira à la majorité.

Et cette majorité, de qui se composera-t-elle? Vous devez le voir, d'hommes, honorables sans doute, mais la plupart étrangers, indifférents à la Savoie, quand ils

ne lui seront pas hostiles. Jusques-à quand la Savoie nous assourdira-t-elle de ses prétentions surannées? diront-ils. Si elle se croit toujours le premier des Etats-Sardes, le patrimoine privilégié, qu'elle lise donc le Statut fondamental; elle verra qu'il n'y a plus de Savoie, mais un Etat italien auquel on lui a fait l'insigne honneur de l'agréger.

Eh bien, mes amis, voulez-vous prouver à ces honorables que la Savoie n'est pas morte, qu'elle est bien résolue à vivre sous le Statut, comme elle a vécu avant, et comme elle pourrait encore vivre après? Il faut faire ce que les morts ne font pas; il faut parler, mais parler haut, comme parle une nation. Au défaut de mandats impératifs, interdits par le Statut, remettons à nos députés une pétition de quarante à cinquante mètres de long, chargée de quarante à cinquante mille signatures. Cela apprendra à nos chambres que tous, en deçà des monts, nous savons lire, écrire, même les filles de dix ans, et que si nous devons marcher en seconde ligne, ce ne sera pas certes sous le rapport des lumières et de l'instruction.

Et que demanderons-nous? Ce qu'on nous a promis, ce qu'on ne pourrait nous refuser sans dérision. On nous a dit que nous étions en âge d'être mis hors de tutelle et que nous allions vivre sous un régime de liberté. Or, quelle est la première liberté pour un peuple? N'est-ce pas d'être un peu maître chez soi, de vaquer paisible-

ment à ses affaires, d'exploiter, comme il l'entend, le domaine qu'il tient de ses aïeux, de l'améliorer par son industrie, sans être vexé par des tuteurs aussi ineptes que prétentieux, et auxquels il faut qu'il donne la connaissance de ses affaires, de son pays, de sa langue, avant d'en obtenir un *no* absurde ou un *si* trop tardif? N'est-ce pas de posséder, chez lui et dans sa langue, les lumières de la justice et celles d'une instruction large et variée?

Telles sont les libertés vitales que la Savoie doit réclamer, sans autres restrictions que celles qu'implique son union politique aux autres Etats du royaume. Et ces libertés, elle doit les réclamer pour tous ses enfants non incapables par nature ou légalement indignes.

Nos classes pauvres et laborieuses n'ont-elles pas aussi des intérêts à faire valoir, le droit d'être comptées pour quelque chose dans un Etat auquel elles donnent, avec leur obole, le noble tribut de leur travail et de leurs sueurs? Outre qu'elles se montrent dignes d'être comprises dans l'affranchissement commun par leur moralité, par leur instruction, par leur amour de l'ordre, n'y aurait-il pas quelque danger, au milieu de l'atmosphère démocratique qui nous pénètre de toutes parts, de faire dire à ceux que nous exclurions : il est clair que cette révolution est toute au profit des messieurs : on dit qu'on en prépare une pour nous ; Dieu soit en aide aux amis du petit peuple !

Savoisiens, si nous voulons une liberté solide, viable, à l'épreuve des orages, sollicitons un système électoral qui en fasse pénétrer les racines dans toute l'étendue et profondeur du sol. Que, pour obvier à la confusion et au déplacement, on admette l'élection à plusieurs degrés, très-bien ; mais que tous intéressés au nouvel ordre de choses, nous puissions dire : Gare à qui y touche !

Oui, la liberté pour tous, même pour le clergé ! [1]

(1) Ces dernières paroles pourront causer quelque surprise aux étrangers qui me feront l'honneur de me lire. — Comment ! me diront-ils, un pays aussi catholique que le vôtre voudrait-il débuter dans la carrière de la liberté par l'asservissement des ministres de cet Evangile qui seul a donné au monde l'idée et l'amour, le principe et la règle de la vraie liberté ? Vous, qui avez tant de rapports avec la France, n'auriez-vous rien appris depuis 1790 ?

— Non, messieurs, une pensée aussi rétrograde ne sera jamais celle de mon pays. La Savoie partage votre surprise, et se demande comment nos gouvernants se laissent influencer dans leurs plans de réforme par quelques centaines de maîtres aliborons qui veulent faire de l'avenir avec les misérables friperies du passé.

On nous promet, il y a cinq mois, d'importantes réformes, entre autres la liberté de la presse, modérée toutefois par une censure préventive dont les pouvoirs seront limités par une instruction conçue dans un sens vraiment libéral. Pendant qu'on rédige l'instruction, la faction arrive et dit : « Vous exemptez de la censure, comme par le passé, tous les actes officiels des fonctionnaires civils de l'Etat, très-bien ! Mais écrivez que tous les actes officiels des évêques, lettres pastorales, mandements, avis au clergé, livres de prières, de liturgie, de théologie, seront soumis aux comités provinciaux de censure, afin que les révérendissimes sachent bien le respect qu'ils inspirent à un ministère qui leur donne pour juges et surveillants en matière religieuse leurs enfants dans la foi. » Le ministère obéit.

Cette violation criante d'une liberté aussi ancienne et univer-

Que nos théoristes d'au-delà des monts, pour affermir un ordre de choses qui leur promet une riche curée, ju-

selle que l'Eglise, d'une liberté expressément et itérativement stipulée dans les concordats de notre gouvernement avec le Saint-Siége, soulève des réclamations unanimes. Les journaux du parti répondent sans façon, au nom du gouvernement, que si jamais écrits doivent être assujettis à la censure prélable de l'Etat, ce sont ceux des évêques. Un des plus illustres prélats que la Savoie ait donnés à l'Eglise, Mgr Charvaz, évêque de Pignerol, après d'éloquentes protestations contre une telle entreprise, croit devoir donner un grand exemple. Décidé, comme il l'écrit au Roi, à SACRIFIER AU MOINS SA MITRE dans une affaire où Bossuet écrivait aux ministres de Louis XIV qu'il n'hésiterait pas à SACRIFIER SA TÊTE, il renonce à son siége. Les journaux trompent le public sur la démarche de l'illustre démissionnaire, et célèbrent la résistance du gouvernement à ce qu'ils appellent des prétentions gothiques et rétrogrades.

A cette victoire la faction en ajoute une autre. Le gouvernement élabore un plan général d'émancipation civile et politique, dans lequel seront comprises les petites fractions de religionnaires que renferme le royaume, savoir les Israélites et les Vaudois, en quoi je ne vois rien qui ne soit conforme au droit politique moderne et à la charité évangélique. Dans ce plan figure une organisation administrative des provinces et des communes, basée sur le principe de l'élection. La faction trouve plaisant de frapper de l'interdiction civile et politique le clergé catholique au moment où l'on émancipe les rabbins et les ministres vaudois. Elle se présente au comité de législation et dit : « Etendez tant qu'il vous plaira le droit d'élection ; mais excluez les ecclésiastiques. — Ce que vous demandez là est au moins très-insolite. Regardez la France, la Belgique, l'Espagne, l'Angleterre, les Etats-Unis ; pas un pays libre qui ait imprimé une telle flétrissure au clergé. — Messieurs, l'Italie n'est pas le premier peuple de l'univers au MORAL ET AU CIVIL, comme l'a prouvé notre Gioberti, pour prendre des leçons de liberté des autres peuples, mais pour en donner. Excluez le clergé, vous disons-nous ; et pour que la forme ajoute au fond, adoptez l'article tel que nous l'avons minuté : Placez les illustrissimes évêques et les révérends chanoines, curés, etc., entre les femmes, les mineurs et les repris de justice. De

gent à propos d'avilir par d'humiliantes exclusions et de réduire au silence les ministres de cet Evangile qui éclaire les peuples sur leurs droits et sur les devoirs de ceux qui ont l'honneur de les gouverner, je le conçois. Mais en Savoie on a d'autres idées.

L'essai que nous fîmes, ou plutôt qu'on nous fit faire, il y a plus d'un demi-siècle, d'une liberté sauvage, anti-chrétienne, nous a laissé de salutaires souvenirs. Nous avons compris, comme nos voisins de la France, que plus un peuple veut alléger sur ses épaules le poids de la répression matérielle et s'affranchir du frein de la force

plus, ôtez-leur toute influence dans les écoles communales, afin que nous ayons la faculté de mêler à l'éducation du peuple la religion qu'il nous plaira, et dans la quantité qu'il nous plaira. » Ainsi dit, ainsi fait.

Cela vous étonne, Messieurs les étrangers? mais les Savoisiens, qui ont pu mesurer la portée des génies qui les régentent depuis quelque temps, s'en étonnent peu. Que voulez-vous? quand le mot magique de liberté tombe sur une population qui compte, il est vrai, beaucoup d'esprits distingués, mais dont la masse commence à peine à épeler sa langue, il est naturel qu'une foule de têtes éclatent. — Ah nous sommes libres! nous avons donc le droit de faire monde neuf, de jeter au vent ce qui nous offusque, de courir sus à ceux qui nous déplaisent.

A force de s'échauffer la cervelle par des chants et des fêtes, et de ressasser dans les colonnes d'un journal des idées effritées et dont on ne veut plus ailleurs, on s'érige en lumières du monde à venir. Rien ne paraissant impossible à qui ne sait rien, on se dresse sur ses ergots, et l'on dit : A quoi bon désormais le vieux soleil de l'Eglise catholique? En attendant que nous le fassions rentrer dans le garde-meubles du passé, mettons-le sous notre main, et qu'il n'éclaire que selon notre bon plaisir!

Tant d'outrecuidance vous fait pitié, Messieurs? Quant à moi, le rire étouffe la pitié; et je pense qu'il en sera ainsi de mes chers compatriotes.

brutale, plus il importe qu'il s'élève, par le frein religieux, au-dessus de ses passions mauvaises et qu'il apprenne à marcher d'un pas ferme dans les voies de la justice et de l'ordre, c'est-à-dire du respect pour les droits de tous.

L'arbre de la liberté, sous lequel nous entendons que désormais la société s'abrite, ce n'est pas un bois mort, couronné d'un drapeau flottant au souffle variable des factions, et au pied duquel on se livre à des orgies et à des réactions tyranniques. C'est un bois vigoureux, éternellement vert, parce qu'il a sa racine pivotante au Calvaire, et qu'il ne veut être arrosé d'autre sang que de celui de l'adorable Victime, morte dans l'ignominie et ressuscitée dans la gloire, pour nous relever de nos abaissements et nous faire triompher de toutes les servitudes.

La Croix, apprenant au dernier des mendiants et au plus fier des autocrates que le Christ n'a point fait de différence entre eux dans la rançon qu'il a payée pour tous, voilà le vrai fondement de la liberté, de l'égalité, de la fraternité universelle. Voilà ce qui affermit l'alliance du Pouvoir et de la liberté ; ce qui sacre le Pouvoir aux yeux du peuple, en le lui présentant comme une honorable servitude établie au profit de tous [1] ; ce qui sacre la liberté aux yeux du Pouvoir, en lui mon-

(1) Matth. XX, 26.

trant le peuple comme une société de frères, au bonheur de laquelle il doit s'immoler.

C'est en s'enracinant dans ces principes et en s'appuyant à la Croix, que l'arbre de la liberté résistera aux orages, et poussera des branches assez fortes, assez étendues, pour abriter toutes les existences, toutes les opinions politiques, toutes les croyances religieuses ; et si celles-ci, au lieu d'aller se fondre dans le creuset de l'indifférence, doivent au contraire se rencontrer un jour dans le sein de la vérité une, comme je n'en doute pas, cc ne sera, ce ne peut être que sur le terrain de l'égalité légale, ainsi que j'espère le démontrer ailleurs.

Quant au clergé savoisien, il est trop digne de la haute réputation de lumières et de savoir dont il n'a cessé de jouir, de l'aveu même de juges peu suspects de flatterie [1], pour méconnaître dans ce qui se passe, un salutaire avertissement du Ciel. Il me permettra de lui rappeler ce que j'écrivais, il y a quelques années, du sacerdoce en général.

Ce ne sont pas les humiliations imméritées, les exclusions injustes, les persécutions, qui avilissent un sacer-

(1) « Il clero savoiardo fu sempre cospicuo per santità di costumi, fervore di zelo, purità e sodezza di sapere, e recò in Francesco di Sales (splendore del suo secolo), queste varic doti ad eroica eccellenza : spesso illustrò ed illustra ai dì nostri nei gradi del maggiore e del minor sacerdozio le terre italiane ; e partorì all'età passata con Sigismondo Gerdil il primo teologo, e il filosofo più assennato, non pur d'Italia, ma de' tempi suoi. » Del Primato, tome 3, p. 400. Edit. de Laus.

doce aux yeux des peuples ; ce sont les caresses, les faveurs, les distinctions du Pouvoir, tous ces priviléges qui pourraient donner au ministère sacré une couleur politique, et faire de ce qu'il y a de plus indépendant sous le soleil, de la doctrine de Jésus-Christ, un je ne sais quoi d'officiel qui se délivrerait, comme les plus viles denrées, sous le timbre d'un Etat.

S'il y a chose dont la conscience religieuse éclairée ne veuille plus, même chez nos frères séparés, ce sont les religions, les Eglises d'Etat. On comprend enfin, que la religion n'est vraiment *religion,* c'est-à-dire un lien spirituel propre à unir entre eux les hommes en les reliant à leur Père commun, Dieu, qu'autant qu'elle est une émanation céleste, le soleil des âmes, pénétrant, comme le soleil sensible, dans tous les Etats, sans se laisser absorber par aucun, tendant à devenir la religion de toutes les nations, sans se constituer la religion d'aucun peuple en particulier, ne voulant être ni italienne, ni française, ni allemande, ni anglaise, mais restant catholique, universelle, à l'image de son Auteur, qui est créateur, conservateur, rédempteur de tous les peuples, de tous les individus.

Que les chefs des Etats catholiques s'honorent d'appartenir avec leurs nations à cette grande société religieuse, rien de plus juste : mais que sous prétexte d'accorder à l'Eglise leur haute protection, ils s'avisent de la régenter, de la façonner à leur guise dans les limites de

leur gouvernement, voilà qui est intolérable. Est-ce que, par hasard, l'un d'entre eux se croirait de taille à couvrir de son ombre tutélaire les deux cents millions de sujets spirituels qui forment le royaume actuel de l'Eglise?

Et puis, ces gouvernements protecteurs de l'œuvre du Christ, savent-ils bien leur âge? L'Eglise avait déjà planté son drapeau sur la tombe de quelques vingtaines d'Etats, quand elle leur ouvrit son sein, leur donna, avec le lait de la doctrine divine, les premières notions de la justice et du droit. S'ils ont oublié cela, s'ils ne voient dans la grande institutrice des peuples et des rois qu'une bonne vieille duègne à tenir sous leur main, qu'ils se détrompent!

J'oserai dire au clergé : Ne vous effrayez pas de tendances autocratiques, repoussées par l'esprit qui met en fermentation le monde. Mais profitez-en pour rendre à César ce que vous pourriez tenir de César, et reprendre l'exercice des droits inviolables que vous tenez de Dieu : la complète indépendance de la parole religieuse, la liberté de vos communications avec le centre de la catholicité. On vous prive du droit d'élire vos administrateurs civils; eh bien, réclamez le droit précieux, le droit antique de contribuer à l'élection de vos chefs spirituels, droit sacrifié par des concordats que très-heureusement on viole.

On vous exclut des assemblées où vos concitoyens

vont s'occuper de leurs intérêts terrestres; réclamez donc sans retard ces assemblées ecclésiastiques où l'Eglise ordonne que vous délibériez en commun sur les intérêts éternels des âmes.

En agissant ainsi, vous serez forts, car vous aurez pour vous, et l'esprit de l'Eglise, qui est l'esprit de Dieu, et l'esprit des peuples qui réclament partout le droit de discuter leurs affaires et de concourir aux choix de leurs gouvernants. Les résistances que vous pouvez éprouver n'ont rien de bien formidable : leur violence ne ferait qu'en abréger la durée. Ou je ne vois absolument rien dans ce qui se prépare, ou vous devez tenir prête l'eau bénite nécessaire aux funérailles de tous les despotismes et au baptême de toutes les libertés.

Je reviens maintenant aux moyens que la constitution offre à mes compatriotes, de faire valoir leurs droits.

Ces moyens, à les bien prendre, se réduisent tous au grand thaumaturge des pays constitutionnels, à la parole; parole publique, parole haute, retentissante, montant incessamment avec un grand accord vers les régions du Pouvoir.

Cette parole doit se produire par pétitions collectives aux chambres, telles que les autorise le Statut fondamental.

Cette parole doit agir sans relâche par la presse, par les feuilles quotidiennes ou hebdomadaires, exerçant d'un côté un perpétuel contrôle sur la marche du gou-

vernement, lui réitérant de mille manières l'expression de l'opinion publique, stimulant, d'un autre côté, celle-ci, provoquant la discussion, et travaillant à former un esprit national.

Cette parole doit encore agir par de petits écrits piquants, allant, comme autant de moxas, troubler la somnolence et tenir en haleine les esprits.

Une continuelle agitation morale, l'esprit public toujours de piquet, tous les hommes propres au service se tenant à cheval sur la constitution, l'œil ouvert sur le ministère et les chambres, le fouet de la parole constamment levé, voilà une des nécessités de la vie constitutionnelle.

Ce n'est pas l'affaire, sans doute, des béats du sommeil qui aiment tant à se décharger sur le gouvernement du soin de leurs intérêts : Le gouvernement veille, donc nous pouvons dormir ! Il faut bien comprendre ceci : Si l'on paie ordinairement fort cher un gouvernement constitutionnel, ce n'est pas certes pour que les affaires en aillent mieux, c'est pour avoir le plaisir de le surveiller, de le gourmander et de l'empêcher de trop nuire aux intérêts publics et privés.

Un peuple qui dort, qui ne pense pas à ses affaires, ou qui y pense bas, est donc un peuple oublié, sacrifié, surtout si ses députés ne peuvent former qu'une faible fraction de la chambre gouvernante. C'est le cas d'appliquer le précepte évangélique : Demandez, demandez

sans relâche ; criez, frappez, et l'on finira par vous ouvrir.

Ce qu'on refuserait à la force de vos raisons, mal appréciées par une majorité au moins indifférente, on pourra l'accorder à l'invincible persistance de vos demandes, sans cesse renaissantes, aussitôt reproduites que rebutées.

Croire qu'un ministère, tyrannisé par le parti qui l'a mis au jour, battu en brèche par le parti qui n'a pu l'étouffer au berceau, puisse s'occuper d'office et bénévolement des intérêts généraux et spéciaux de tout le pays, quelle pauvreté ! Evidemment il ne peut tenir compte que des besoins impérieux, criards, menaçants. Pour fixer l'attention des chambres et obtenir un vote favorable, il faut qu'il puisse dire : Veuillez bien observer, Messieurs, qu'il ne s'agit pas de pétitions individuelles, mais des réclamations itératives d'une population nombreuse qui se croit notablement lésée dans le partage de la vie commune : quelle que soit la valeur de ses griefs, vous sentirez qu'il y aurait de l'imprudence à ne les accueillir que par un ordre du jour.

Je me résume. Tout esprit sérieux qui a réfléchi sur le passé, qui est capable de lire certains effets dans leurs causes, et qui n'a pas besoin d'un délai de vingt-quatre heures pour savoir aujourd'hui si demain le soleil se lèvera ; bref, tout esprit non béat m'accordera ces deux choses :

1° L'essence du régime constitutionnel, tel qu'on nous l'a donné, est de mettre le gouvernement aux mains des partis.

2° Les partis n'ont pour agir et réagir les uns contre les autres que deux moyens : Corruption, intimidation.

La Savoie est trop pauvre pour mettre ses députés en mesure de lui acheter une majorité, mais elle est encore assez forte, si ses enfants veulent s'unir et s'entendre, pour produire, sans sortir jamais des limites de la légalité, une salutaire intimidation.

Et qui oserait mettre en doute la nécessité de nous organiser au plus tôt sur le pied de la défense légale, en présence des faits, inouïs dans nos annales, dont la Savoie vient d'être et témoin et victime (1)? N'est-il pas

(1) Oui, victime. Sous le rapport matériel, l'expulsion des jésuites est, pour la Savoie, un acte de spoliation qui exige indemnité. Quant au point de vue légal, je dirais même humanitaire, l'acte est inqualifiable, et pour en trouver le modèle, il faut remonter jusqu'aux sauvages expéditions du sauvage Pombal. Que devient la protection des lois, là où des ministres s'arrogent le droit de sentencier PROPRIO MOTU une classe entière de citoyens et de les expulser de leur maison et de leur patrie, sans que personne, un mois après l'événement, puisse savoir pourquoi? Dans tout pays où la responsabilité ministérielle ne serait pas un vain mot, les signataires de tels ordres auraient affaire aux magistrats. Ne pouvant faire juger nos ministres, clouons-les du moins, avec notre protestation, au pilori de l'opinion publique, et que le pays par son attitude ôte à leurs successeurs l'idée de la récidive.

Au reste, je pense bien que, en pareille circonstance, les victimes du despotisme ministériel ne se presseraient pas d'obéir, et que, en ne cédant qu'à la violence, et en faisant appel aux tribunaux, elles nous donneraient le temps d'aviser. Mais à propos des tribunaux, comme la transformation qu'ils viennent de subir

assez clair qu'une faction violente, lasse de lire dans l'histoire que la croix blanche de Savoie n'a jamais protégé un acte de tyrannie, a forcé par surprise la main du Pouvoir? N'est-il pas vrai que cette faction, soit pour assouvir ses haines brutales, soit pour placer la liberté de nos élections sous la protection de la terreur, tend à faire de l'inauguration de nos libertés le signal d'un profond mépris pour tous les droits politiques, civils, y compris ceux de l'humanité?

Savoisiens, il n'y a pas un moment à perdre, levez-vous, unissez-vous, parlez, écrivez! Qu'un tonnerre de voix, renvoyant la terreur à nos terroristes, leur porte cette déclaration du pays: La Savoie a eu son régime de terreur, il y a plus d'un demi-siècle. Si vous voulez avoir le vôtre, nous n'y mettrons pas obstacle. Seulement ne vous avisez pas de lui faire passer le Mont-Cenis!

Après avoir appelé l'attention de mes concitoyens sur les devoirs urgents que leur impose le fait accompli, résultant du statut fondamental, je passe au fait éventuel.

pourrait bien avoir, sinon pour but, du moins pour effet, de diminuer pour nous la garantie des lois, garantie nulle sans une magistrature souveraine, la Savoie doit réclamer la réintégration de sa cour suprême.

CHAPITRE V.

Devoirs de la Savoie dans l'hypothèse d'une scission avec l'Italie.

Quel est ce fait éventuel? me demandera-t-on. — Il est dans tous les esprits, mais pour le produire au soleil de la discussion publique, il faut un certain courage, attendu qu'il est encore plus brûlant que le fait accompli. Dieu et l'amour de mon pays me soient en aide!

Ne serait-il point possible que, par suite de remaniements territoriaux en Italie et d'agrandissement du royaume subalpin, l'union politique de la Savoie à ce royaume fût mise en discussion dans les conseils de l'Europe?

Ne serait-il point possible que, dans ces conseils, on inclinât vers des plans mis en avant jadis par nos princes, et caressés plus tard par des souverains étrangers (1)?

(1) Je veux dire, entre autres plans, celui de la réunion de la

Si l'hypothèse est irréprochable sous le rapport de l'opportunité, n'est-il pas à propos qu'on l'examine, que l'opinion nationale se forme, se mûrisse? Ne faut-il pas que, cas échéant, le pays puisse faire entendre sa voix, réclamer le maintien de sa dépendance si ancienne et longtemps si heureuse de la Maison de Savoie, sous la condition, bien entendu, d'un régime meilleur que celui qui s'annonce, ou, dans le cas d'une fatale rupture, ne rien négliger pour s'assurer une existence convenable?

Ceux qui s'imaginent que pour obtenir voix dans les conseils de la politique, il faut avoir un gouvernement qui puisse gruger annuellement un milliard et entraîner dans une banqueroute la moitié du monde, pourraient bien me dire : La question, telle que vous la posez, est plaisante. Inviter quelques cent mille montagnards à délibérer sur leur sort, et à traiter sur le pied de puissance avec des voisins tels que la France, l'Italie et même la confédération helvétique!.. Que fera-t-on de la Savoie? c'est tout ce qu'il serait permis de demander aux membres du futur congrès européen; et encore ceux de nos plénipotentiaires qui auraient d'aventure découvert votre pays dans une promenade au Mont-

Savoie à la confédération helvétique, proposé par Victor Amédée II, d'abord aux conférences de Baden et au congrès d'Utrecht, plus tard aux conférences qui précédèrent le traité d'Aix-la-Chapelle; idée adoptée, au commencement de ce siècle, par l'empereur Alexandre, dans son rêve d'organisation européenne. Voir l'Histoire du Consulat et de l'Empire, par M. Thiers, liv. XXI.

Blanc, pourraient bien dire à leurs collègues : C'est un bibus, passons à l'ordre du jour.

— Vous pourriez avoir raison, Messieurs, si le futur congrès se peuplait d'hommes aussi versés que vous dans l'histoire et la géographie politiques. Mais si l'Europe, sans y envoyer l'élite de ses diplomates, s'y fait représenter par des hommes pas trop ignares, comptez qu'on y tiendra fort à savoir quels seront les maîtres de ces troupeaux de vaches, de chèvres et de moutons, qui couvrent les croupes verdoyantes de nos Alpes.

Ce qui pèse le plus dans la balance politique, ce n'est pas notre Mont-Blanc ; ce sont les clefs de la France et de l'Italie, clefs que nos braves populations tinrent avec gloire aussi longtemps que leur nationalité resta sans atteinte.

Que l'on traite encore de la Savoie sans la Savoie, c'est possible, c'est probable, si la Savoie reste muette, et que l'Europe persiste dans ses vieilles habitudes d'anthropophagie.

Avec les congrès d'autrefois, vrais ateliers de charcuterie humaine, où quelques ogres, rêvant un stupide équilibre, enfonçaient le couteau dans les chairs vives des nationalités, en jetaient les membres palpitants dans les plateaux de leur balance, et disaient à chacun des chalands : Voilà ton lot ! avec un tel système, dis-je, il ne resterait à ma patrie qu'à subir noblement la loi brutale de la force et à ne pas renier un long passé de

gloire en courant bassement au devant de la chaine ou en lèchant les mains qui la riveraient.

Même alors, je dirais à mon pays : Ne désespère pas de conserver le premier des biens, ta nationalité ! Aussi indélébile que la physionomie de tes vallées, aussi inébranlable que tes montagnes, elle peut, comme elles, se couvrir momentanément de nuages, tressaillir sous le coup des explosions révolutionnaires ; mais, l'orage expiré, elle reparaîtra dans toute sa fraîcheur. Ouvre ton histoire, depuis cet Hercule grec qui donna son nom à une partie de tes Alpes, que de peuples plus ou moins puissants ont foulé ton sol sans y laisser plus d'empreintes que les pas des curieux sur tes mers de glace ! Quelle que soit la place que puisse encore t'assigner la violence dans des aglomérations politiques nécessairement éphémères, conserve précieusement les deux éléments générateurs de ta moralité proverbiale, je veux dire ta religion et ton amour du travail ; et que ceux qui ignoreraient ta magnifique part dans les gloires européennes, disent toujours de toi : C'est le pays de la probité antique !

Mais non, il n'en sera pas ainsi. L'Europe commence à rougir d'avoir vécu si longtemps sous la loi sauvage du plus fort. Ou je ne comprends rien à ses mouvements depuis dix ans que je les étudie, ou elle n'entre en convulsion que pour enfanter une nouvelle puissance, la seule grande puissance que doivent reconnaître des peu-

ples civilisés et chrétiens, la puissance du droit, de la justice.

Une fois que cette haute suzeraine, enchaînant la force brutale au lieu d'en être enchaînée, occupera le fauteuil de la présidence dans les Etats-Généraux de l'Europe, nul doute que le premier article de son programme ne soit : Vive toutes les nations! Comme sœurs germaines, elles ont un droit égal à l'existence propre et distincte qu'elles tiennent de Dieu et de la nature. Nul ne peut la leur ravir sans crime. Le seul privilége des grandes est de sauvegarder l'inviolabilité des petites.

Alors, dans le vaste hémicycle, il y aura une place d'honneur pour chaque représentant des Etats, depuis les plus populeux jusqu'à la république de Saint-Marin. Dans la vérification des pouvoirs et des droits, on ne demandera pas, comme ferait une assemblée d'animaux : L'état de votre population, de vos forces de terre et de mer, de vos revenus, fait-il de vous, sinon des lions, au moins de forts mâtins? On dira : Possédez-vous dans votre passé et dans votre présent les caractères distinctifs et les conditions propres de l'individualité nationale? N'avez-vous point de voisins qui puissent avec quelque justice vous réclamer comme partie intégrante de leur territoire?

Savoisiens, ne seriez-vous pas bien aises que notre chère Savoie fût présente à l'appel, qu'elle obtînt voix délibérative et le paraphe d'un solennel *ne varietur*

au bas de son vieux diplôme national? Et dans l'hypothèse, selon moi, très-peu probable, que les membres du congrès, après nous avoir entendus, ne jugeassent pas à propos de consacrer notre indépendance, ne voudriez-vous pas que l'auguste présidente dît à la nation qui nous recevrait : « Or ça, Madame, en vous accordant ce pays, ce n'est pas une province, un département qu'on vous donne, c'est un Etat, un des plus anciens peuples de l'Europe, celui qui, après la soumission des Gaules, protesta longtemps encore par des prodiges de valeur, et contraignit les maîtres du monde à lui laisser les principaux fleurons de sa couronne nationale, son gouvernement et ses lois [1]. Ne regardez donc pas au nombre des habitants; ne considérez pas la Savoie comme un rempart de glaces et de rochers, que la nature vous offre et qu'il suffit de garnir de quelques canons. Tenez compte de son passé, de sa situation exceptionnelle; et au lieu de passer sur elle le niveau de votre centralisation, faites-en, par le régime à part que vous lui laisserez, une frontière animée, vivante, conservant sa physionomie originale, et vous restant unie, non par le lien éphémère de la force, mais par celui de la reconnaissance et de l'amour. »

N'est-ce pas là ce que vous désireriez, mes amis? Eh bien, levons-nous sans différer, montons à la tribune de

(1) V. le chap. suivant.

la publicité, parlons bien, parlons haut. Il va sans dire que, même sous le règne de la Justice, réglant les rapports internationaux, on ne comptera que les voix. Un peuple muet et un peuple mort, ce sera tout un. Un peuple qui, content de chuchoter et de grommeler quelques vœux, attendrait pour parler l'heure de la grande discussion, resterait forclos. On lui dirait : Mon ami, vous arrivez trop tard. Notre plan est arrêté : bornez-vous à demander acte de vos réclamations avec renvoi au bureau des renseignements pour le cas d'une réorganisation générale, et l'assemblée avisera.

Savoisiens, vous n'êtes pas certes un peuple de dormeurs ! Il est rare que le soleil trouve votre lit chaud alors qu'il s'agit de fertiliser vos campagnes ou d'obtenir un peu d'or de l'étranger en retour d'un dur et honnête travail. Sera-ce seulement quand il faudra faire preuve de vie politique et occuper le rang qui vous est dû au banquet des nations, que vous mériterez, par le sommeil d'une honteuse indifférence, qu'on vous applique le proverbe trivial : Qui dort dîne ? Soyons donc alertes !

Mais pour parler de manière à être entendus des autres peuples, il faut que nous nous entendions nous-mêmes. Comme, par suite de notre affranchissement politique et du principe d'égalité, entré profondément dans nos mœurs avant d'être écrit dans les lois, nul d'entre nous n'a le droit d'imposer sa pensée aux autres, l'accord ne peut naître que d'une discussion publique.

Et cette discussion, pour former et développer le premier principe de la vie nationale, l'unité de pensée et d'esprit, doit s'élever au-dessus de tous les intérêts secondaires, exclure les questions d'organisation, de circonscription intérieure. Avant d'examiner ce que nous ferons chez nous, il faut savoir si nous resterons chez nous.

Oserait-on me dire : Mais si l'on ne pouvait pas s'accorder plus tard, si l'anarchie...? — L'anarchie née et domiciliée en Savoie ! Nos populations si amies de l'ordre, d'une telle douceur de mœurs, que le gouvernement des Robespierre, des Albitte, n'en put obtenir ni un acte de brigandage, ni une goutte de sang injustement versée, nos populations, dis-je, transformées magiquement en partis occupés à s'entre-détruire, trouvez-moi une idée plus plaisante !

Au pis aller, si les Savoisiens, sans devenir ce qu'ils ne seront jamais, des loups, donnaient dans les enfantillages d'un sot égoïsme et qu'ils perdissent de vue leur premier intérêt, celui d'être un peuple ; si, chacun voulant faire entrer la Savoie dans son jardin et la lorgner de sa fenêtre, ils avaient le malheur de l'exposer à des tiraillements, à des divisions, dont le premier résultat serait de convoquer chez eux, de cent lieues à la ronde, tous les chevaliers d'industrie, dans ce cas encore ne conserverions-nous pas la faculté de dire à nos voisins : Messieurs, de grâce, venez nous ranger à l'ordre ! Si

vous nous avez pris pour une famille nationale adulte, détrompez-vous. Nous ne sommes qu'une marmaille à placer sous une férule de fer.

Quand un peuple veut en finir avec lui-même, mon avis est qu'il ne doit pas se presser.

Mais non, je repousse une hypothèse injurieuse à mes concitoyens. Cinq cent soixante mille hommes qui, à raison de leur position géographique, en valent au moins un million, et qui, par conséquent, peuvent occuper un rang honorable dans l'assemblée des peuples, comprendront qu'il est essentiel à leur dignité et à leurs intérêts de ne former qu'un parti, le parti national. Ils imiteront ce grand peuple qui, hier un et indivisible sous la monarchie, aujourd'hui un et indivisible sous la république, a, par ce merveilleux accord, sauvé l'Europe et s'est sauvé lui-même d'un abîme dont Dieu seul aurait pu mesurer la profondeur.

Je ne dirai pas : Honte aux Judas qui spéculeraient sur notre vente ! Le vrai Savoisien n'est pas capable d'une telle infamie. Mais je dis : Honte à qui, semant la division dans nos rangs, nous exposerait aux cruelles humiliations d'un partage, et ferait de notre or une vile monnaie de billon qu'on jetterait en appoint à celui-ci, à celui-là !

Soyons donc unis, et nous échapperons à ce traitement barbare. Par notre union, que la discussion de nos droits nationaux doit fortifier loin de la compromet-

tre, nous serons forts, nous fixerons l'attention du monde politique, nous aurons droit d'être écoutés, nous influerons puissamment sur notre sort.

CHAPITRE VI.

Les Savoisiens sont-ils un peuple ? — La Savoie est-elle un Etat ?

Ce n'est pas certes pour vous, chers compatriotes, que je pose ces questions : nul Savoisien n'y voudra voir la matière d'un doute ni d'un débat. Mais nous prétendons délibérer dans le forum européen : or, pour les trois quarts de ceux qui nous écoutent, qu'est-ce que la Savoie ?

— Mais, dame ! c'est la patrie du Mont-Blanc, une superbe fraction de l'océan diluvien, restée là suspendue sous forme de glace, on ne sait pourquoi, quand le reste s'écoulait dans le bassin des mers, diront bien des touristes.

— Est-ce tout ? — Ah ! la vallée de Chamonix, assez curieuse à voir, avec ses troupeaux ! — et quelques hôtels confortables, ajoutera un gentleman.

— Et puis? — Vous voulez dire le Mont-Cenis, avec son hospice, son petit lac et ses excellentes truites. En traversant son avenue, côté de France, nous avons aperçu sur les bords de la route quelques champs de seigle, d'avoine, plus quelques crétins.

Voilà, mes amis, ce qu'on a dit de nous; et peu content de le dire, voilà ce qu'on a écrit. Ces sottes et brutales appréciations d'un pays digne, sous tous les rapports, du plus vif intérêt, n'ont que trop prévalu. Si des écrivains étrangers qui nous connaissaient mieux, ont opposé à nos détracteurs de nobles et savantes réclamations (1), il faut bien le dire, les plumes nationales ne les ont que faiblement, timidement secondés.

(1) A la distance où je suis de mes livres et de mes notes, je ne peux mentionner que l'excellent travail de M. de Verneilh, ex-préfet de la Corrèze et du Mont-Blanc. (Statistique générale de la France, publiée par ordre de S. M. l'Empereur et Roi... Département du Mont-Blanc. Paris, 1807, in-4°, imprimerie de S. M.) Je ferai quelques emprunts à cet ouvrage, à peu près le seul qui soit sous ma main.

« Le voyageur qui ne fait que traverser cette contrée (la Savoie), dit M. de Verneilh, s'en fait d'abord une idée très-peu avantageuse; pour bien la connaître, il faut s'éloigner des grands chemins, et pénétrer dans les vallées intérieures. Alors les nombreux villages ou hameaux qui se présentent, principalement sur les plateaux d'une élévation moyenne; l'air d'aisance et de propreté qu'on y remarque; l'étendue et la richesse des pâturages, toutes ces circonstances font changer de manière de voir et de juger..... Des pâturages, où l'on élève une grande quantité de bestiaux, couvrent les plateaux intermédiaires. Les collines inférieures et le fond des vallées sont ordinairement seuls consacrés aux travaux de l'agriculture; cependant on recueille assez de blé ou d'autres denrées et beaucoup plus de vin qu'il n'en faut

Ainsi, notre pays qui, grâce à l'extrême variété des sites et à notre industrie, non-seulement étale, comme sur une riante étagère, toutes les productions de l'Europe, depuis celles du midi jusqu'à celles du nord, mais peut réunir sur la même table, durant six mois, les fruits de toutes les saisons [1]; notre pays, dis-je, c'est toujours, pour un bon nombre, un énorme glacier servant de retraite aux bouquetins, aux chamois, ayant à ses

pour la consommation des habitants. Les campagnes fournissent du gibier, et les lacs du poisson en abondance. La botanique et la minéralogie étalent d'immenses richesses... Des rochers, des forêts, des torrents et des cascades; des sites riants entremêlés avec des précipices; des glaciers ou des déserts sauvages; l'aspect désordonné de ces contrastes frappe, étonne et plaît tout à la fois; s'il effraie le voyageur timide, il charme le plus souvent l'amateur des grandes scènes de la nature. Ainsi, sans parler de cette urbanité douce et hospitalière qui attache au pays tous ceux qui y font quelque séjour, et qui fixa jusqu'au DIFFICILE Jean-Jacques, une foule d'objets y soutiennent l'attention et la curiosité; le peintre de la nature y trouvera ses plus beaux modèles, et le philosophe de profonds sujets de méditation... Telle est cette contrée que l'orgueil ignorant regarde en pitié, et dont on ne juge guère dans nos villes que par les émigrations de l'indigence. » P. 45.

(1) « Cette étonnante variété, qui tient surtout à celle des expositions et des sites, fait que dans certaines vallées, notamment à Chambéry, on fait usage pendant longtemps des fruits printanniers, dont la jouissance, dans les pays de plaine, n'est que momentanée, passagère; la fraise, par exemple, y dure près de six mois de l'année, et j'en ai vu servir, pendant les jours de l'an XI (1803), depuis les premiers jours de mai au milieu de novembre. Ainsi, dans ces bizarres contrées, on peut joindre les productions du printemps à celles de l'automne, et réunir sur la même table les fraises, les cerises et les raisins. » M. de Verneilh, p. 164.

pieds quelques mousses, quelques touffes d'herbe, broutées par des chèvres, des moutons, des vaches.

Pas un mot de nos plaines, resserrées, il est vrai, mais fécondes ; de nos vallées, les unes si fraîches, si délicieuses, les autres si variées dans leurs produits, toutes extrêmement accidentées et pittoresques. Rien de nos riches et giboyeuses forêts, de nos lacs et rivières où fourmillent tant d'espèces d'excellents poissons ; rien de nos souvenirs historiques, de nos constructions féodales, et de ces mille choses qui font de la Savoie une région à part, une région à voir, à goûter, à admirer, même au sortir de la Suisse, sa voisine.

Quelques pauvres pâtres, quelques crétins, voilà notre belle population, qui occupa une grande place dans les rangs de la garde impériale, lui fournit des géants (1) ; population dont l'aspect, il y a quelques années, faisait dire à une illustration de la chaire française, visitant une de nos vallées intérieures : « En vérité, c'est ici que Raphaël a pris le type de ses personnages et de ses vierges (2). »

L'étranger qui se pique d'érudition, croit nous avoir

(1) Entre autres, « Priccaz, conscrit (de la levée de l'an XII, 1804), de la taille de 2 mètres 35 millim. (6 pieds 5 p. 2 l.), dont la stature extraordinaire a été mentionnée dans les journaux. » Ibid. p. 17. Priccaz était des Beauges, patrie du maréchal Maison.

(2) M. l'abbé Combalot voudra bien me reprendre, si je rends mal ses expressions.

rendu pleine justice, quand il a dit : La Savoie a donné à l'Europe une de ses plus anciennes et de ses plus irréprochablement illustres maisons souveraines, à l'Eglise deux papes dignes d'éloges (1) ; c'est la patrie, entre autres grands hommes, des François de Sales, des cardinaux de Brogny et Gerdil, des Berthollet, des de Maistre ; le seul pays dont Jean-Jacques, qui l'habita longtemps, ait parlé avec estime et affection.

Savoisiens, si partout estimés comme honnêtes gens, vous êtes peu connus comme nation, à qui la faute? Je le répète : Une nation qui ne parle pas ou ne parle qu'à voix basse, est une nation politiquement morte.

Vous, nation muette! N'avez-vous pas la langue universelle? Ne la possédez-vous pas aux mêmes titres que vos frères de France? Ne l'avez-vous pas immortalisée par les écrits de François de Sales, alors qu'elle sortait à peine des langes de l'enfance? N'avez-vous pas contribué à la faire déclarer majeure par les travaux de votre Favre (2)? Et depuis, jusqu'à vos deux de Mais-

(1) Nicolas II, de la maison de Chevron-Villette, élu en 1058, sur la motion du célèbre Hildebrand, depuis S. Grégoire VII. (V. Grillet, Dict. hist. littér. statist. etc., tom. II, Chevron). — Innocent V, (1276), connu auparavant sous le nom de Pierre de Champagny ou de Tarentaise ; successeur de son confrère saint Thomas d'Aquin, dans l'Université de Paris, il mérita d'avoir ce grand homme pour apologiste de ses écrits injustement attaqués. (V. les Mémoires de Besson, Tarentaise.)

(2) Claude Favre, seigneur de Vaugelas, fils du célèbre premier président du sénat de Chambéry, auquel on doit, entre autres

tre [1], n'avez-vous pas acquis une belle place dans la littérature française?

Si nos voisins de la rive droite du Rhône, oubliant notre vieille fraternité, nous obligeaient jamais à demander le partage d'une propriété jusqu'ici indivise, quel serait leur étonnement, quand, après avoir repris les immortelles productions que nul ne nous conteste, nous en réclamerions une foule d'autres qu'ils jugent bonnement leur appartenir, parce qu'elles ont été écrites sur les bords de la Seine ou de la Saône! Je les entends d'ici crier : Arrêtez cosaques des Alpes! Si vous avez fait une telle invasion dans notre littérature, soyez-en fiers,

ouvrages, le CODEX FABRIANUS. Aussi grand littérateur que son père était profond jurisconsulte, il contribua beaucoup à épurer la langue française par ses REMARQUES SUR LA LANGUE FRANÇAISE, et sa TRADUCTION DE QUINTE-CURCE ; celle-ci fit dire à Balzac : « L'Alexandre de Quinte-Curce est invincible, et celui de Vaugelas inimitable. » V. Biogr. de Feller, FAVRE.

(1) Et pourquoi ne dirais-je pas : Jusqu'à Jean-Pierre Veyrat, trop tôt enlevé à sa patrie et aux lettres? Ses poésies ne sont pas, ce me semble, son premier titre à nos regrets. Sans doute il fut poète distingué, et il y aurait grande injustice à vouloir appliquer à la COUPE DE L'EXIL et aux STATIONS DE HAUTECOMBE, le mot plaisant de Rivarol : « C'est de la prose où les vers se sont mis. » Toutefois, dans cette carrière, Veyrat avait des rivaux et des maîtres, mais comme prosateur, comme publiciste, tel qu'il s'annonçait, j'ignore s'il en a eu ; je pense qu'il n'en aurait pas eu, si le temps avait permis à cette noble et vigoureuse plante de faire succéder à l'exubérance des fleurs l'abondance et la maturité des fruits qu'elle promettait. — « Votre Veyrat ne mérite qu'un reproche; il est trop beau! » disait un bon juge, il y a quelques années, à propos d'articles insérés dans le COURRIER DES ALPES.

à la bonne heure ; c'est la seule que nous tolérions. Nos bibliothèques vous seront ouvertes ; mais n'en sortez pas une bribe, morbleu ! plus de 1815 !

La modestie, qui relève si bien le mérite individuel, ne sied aux nations qu'autant qu'elle exclut la jactance et les forfanteries. Sans faire le moulinet militaire, ce qui prêterait à rire à nos voisins, la Savoie ne peut-elle pas dire en toute justice et vérité à l'Europe : Je suis un petit peuple ; mais, avec plus d'un demi-million d'habitants et le point géographique que j'occupe non sans gloire depuis tant de siècles, vous voyez que je suis loin de mériter le dernier rang parmi les petits états. Dans votre nouvelle carte politique, donnez donc une place convenable aux gardiens des Alpes grecques et cottiennes.

Et certes, les pièces à l'appui de notre requête ne seraient pas difficiles à trouver.

Demanderait-on notre extrait de naissance comme peuple ? La question, embarrassante pour tous, le serait peut-être moins pour nous que pour d'autres. Les actes de baptême de la Savoie, comme des autres pays, ont été assez bien conservés par l'Eglise ; mais le registre civil des naissances, où le prendre ?

Sauf les Israélites, tous les peuples modernes jouent dans l'histoire le rôle d'enfants trouvés. On les voit se précipiter de toutes parts sur l'Europe, s'y ériger en maîtres, sans qu'ils daignent dire d'où ils viennent.

Quant à nous, de souche probablement gallo-celte, nous occupions indubitablement, sous le nom d'Allobroges, tout le pays compris entre le Rhône et l'Isère, depuis leur jonction jusqu'au sommet des Alpes, il y a vingt et quelques siècles.

Les Allobroges étaient déjà assez riches, assez puissants, lors du passage d'Annibal (218 ans avant l'ère chrétienne), pour remonter son armée en vivres, en vêtements, en chaussure, en armes, et l'aider à franchir les Alpes (1).

Irrités de cette conduite, et encore plus du secours donné par les Allobroges aux Salviens, attaqués par le consul Sextus, les Romains déclarent la guerre à l'Allobrogie. Le consul Marcus Fulvius gagne une première bataille, l'an 628 de Rome ; mais sa perte en hommes est

(1) Faute de mieux, je cite le passage de l'historien grec Polybe, tel que le traduit Grillet (Diction. hist., art. ALLOBROGES.) « Annibal étant arrivé un peu au-dessous du confluent du Rhône et de l'Isère, joignit ses armes à celles de Bancus, qui était en guerre avec son frère, pour décider lequel des deux obtiendrait la souveraine autorité parmi les Allobroges. Bancus soutenu par les Carthaginois, ayant remporté une victoire décisive sur son compétiteur, fournit, par reconnaissance, à l'armée d'Annibal, des vivres, des munitions en abondance ; il renouvela ses armes, qui étaient vieilles et usées ; la plupart des soldats Carthaginois furent vêtus, chaussés et mis en état de franchir plus aisément les Alpes. Le plus grand avantage qu'Annibal retira du secours et de la protection qu'il avait accordés à Bancus, fut que le roi des Allobroges se mit avec ses troupes victorieuses, à la suite des Carthaginois, qui n'entraient qu'en tremblant sur les terres des Gaulois, et qu'il les escorta jusqu'à l'endroit où ils devaient pénétrer dans les Alpes. » V. Tite-Live, lib. XXI, cap. 31.

si effrayante, que le sénat lui refuse les honneurs du triomphe. Le proconsul Cn. Domitius Ænobarbus lui succède. Il remporte une grande victoire, par la perfidie d'un allié des Allobroges et par l'éponvante et la confusion que les éléphants jettent dans la cavalerie ennemie (1).

Pendant que le vainqueur triomphe à Rome, les vaincus se relèvent et menacent les alliés de la République. Alors, le sénat fait marcher le consul Q. Fabius Maximus à la tête des meilleures légions et de tous les alliés de la République en de çà des Alpes. Un des combats les plus acharnés dans l'histoire ait conservé le souvenir, se livre sur les bords de l'Isère, le 10 août, l'an de Rome 651. Deux cent mille Allobroges s'y font égorger (2). Des temples élevés à Mars et à Mercure, un arc de triomphe dans la voie sacrée, le surnom d'*Allobrogique* donné au vainqueur, et les ménagements dont on usa envers les vaincus, attestent l'importance que Rome attachait à leur soumission (3).

Si la basse Allobrogie dut alors plier et ne se relever

(1) Tit. Liv. Epit. LXI, cap. 9.

(2) Tit. Liv. 106 loc. cit. — Albanis-Beaumont, Description des Alpes grecques et cottiennes, tom. I, p. 40.

(3) « Cependant les Romains, appréciant le caractère et les vertus de la nation allobroge, crurent devoir user envers elle des plus grands ménagements : on lui laissa son gouvernement, ses lois, et l'on se borna à exiger d'elle des tributs modérés, pour l'entretien des armées. » De Vernelh, p. 309.

quarante ans plus tard que pour retomber sous les coups du préteur C. Promptinus (l'an de Rome 691), il n'en fut pas de même de la haute, défendue par les Centrons. Ce peuple, qui occupait le versant occidental de nos Alpes depuis le Mont-Iséran jusqu'aux montagnes du Valais [1], ligué avec les Salasses (habitants de la Val-d'Aoste), lutta encore pendant près de soixante ans contre la puissance romaine.

Les généraux Veterus et Messala Corvinus, qui marchent d'abord contre les Centrons et les Salasses ne peuvent en obtenir une soumission momentanée qu'en bloquant le pays et en le privant du sel qu'il tirait de la basse Tarentaise et du Piémont. Plus tard, Terentius Varon pénètre dans ces redoutables vallées, les inonde de sang, et, pour les empêcher de remuer, en fait transporter et vendre la jeunesse à Ivrée, au nombre de trente-six mille personnes [2]. Quelques années après, César retournant dans les Gaules à la tête de cinq légions, trouve encore les Centrons disposés à lui barrer le passage [3].

Ce ne fut que l'an de Rome 748, soit 120 ans après le commencement de la guerre allobrogique, qu'Auguste

(1) Savoir, la Tarentaise, les vallées de Beaufort, de Megève, de Flumet, de Saint-Gervais, de Chamonix et de Vallorsine. V. Grillet, dict. art. Centrons.

(2) V. Strabon, lib. IV.

(3) De Bello Gallic. lib. I, cap. VI.

triompha de ces indomptables populations plus par les bienfaits que par la puissance des armes. Il leur accorda les priviléges du *Latium* (1), leur bâtit des villes, en agrandit d'autres (2).

Incorporée au vaste empire, et prenant dès lors le nom de *Sapaudia* ou *Sabaudia,* l'Allobrogie fut successivement dévastée et en partie occupée par les vandales bourguignons et les rois francs, et ne passa intégralement sous la domination de ceux-ci que par la cession qu'en fit l'empereur Justinien en 536.

Charlemagne, sous lequel la Savoie paraît avoir fait partie, non du royaume franc, mais de l'empire, la divisa en sept districts peu différents des provinces actuelles, et lui donna une place honorable dans son testament (3). Après sa mort, la Savoie, unie momentanément au second royaume de Bourgogne, se brisa ensuite en petites principautés féodales, faisant partie du corps germanique, jusqu'à ce qu'elle se réunît enfin en Etat

(1) Pline, lib. III, cap. 20. — Strabon, lib. IV.

(2) Entre autres, la Cité-d'Aoste, Augusta Prætoria, et le Forum Claudii Centronum, l'Axima de Ptolémée, maintenant Aime dans la haute Tarentaise. Les nombreuses inscriptions et les beaux vestiges de constructions romaines que l'on trouve encore dans ces deux villes sont un monument de la munificence d'Auguste et de la reconnaissance des Centrons et de leurs alliés.

(3) « Charlemagne, dans son testament de l'an 810, place l'archevêché de Tarentaise au nombre des vingt-une métropoles de son empire, entre lesquelles il distribua des legs. » De Verneilh, statist., p. 324.

indépendant, sur la fin du XIV[e] siècle, sous le gouvernement de l'illustre Maison de Savoie.

Le siècle et demi environ qui s'écoula entre cette époque et le déchirement de la Savoie par François I[er] et les Suisses en 1536, est ce qu'on peut appeler l'âge d'or de notre pays. Les longs et affreux désastres qui succédèrent à tant de prospérité (1), ne purent être que faiblement réparés par Emmanuel-Philibert. En fixant le siége de son gouvernement à Turin, mesure d'ailleurs indispensable, ce grand prince porta un premier coup à la Savoie (1562). Charles-Emmanuel 1[er] en réduisit de près de moitié le territoire et la population par la cession qu'il fit à Henri IV de la Bresse, du Bugey, du Valromey et du pays de Gex, en échange du marquisat de Saluces (1601).

Dès lors la Savoie vit successivement disparaître les vestiges de son ancienne splendeur. Fréquemment et horriblement pressurée par les armées étrangères, depuis 1600 jusqu'à l'occupation des Espagnols de 1742 à 1748, si elle eut grandement à gémir des longues guerres dans lesquelles la situation politique de ses princes et leur désir d'agrandissement en Italie l'entraînèrent, elle

(1) On peut juger des maux de l'occupation par le chiffre de la population de tous nos états d'en-deçà et d'au-delà des Monts, au retour d'Emmanuel Philibert. Ce chiffre était à peine de 900,000 âmes. V. Histoire d'Emmanuel-Philibert, par M. Ducros, de Sixt, Paris, 1838, p. 54.

ne trouva presque jamais dans la paix les moyens de cicatriser ses blessures. Administrée habituellement par des hommes qui semblaient craindre de la voir forte et prospère (1), appauvrie par la résidence à Turin de sa noblesse et de sa jeunesse universitaire, elle ne pouvait se soutenir qu'à grand'peine par l'industrie et le patriotisme de ses émigrants.

Si quelques distinctions honorifiques, depuis longtemps supprimées, ont donné lieu de croire à nos fréres de Piémont, que la Savoie, par ses priviléges, était, avant la dernière invasion française, un poids, une charge pour le royaume subalpin, il est bon de leur rappeler la preuve du contraire, donnée en 1779 par un de leurs conseillers d'Etat. Celui-ci, après avoir visité en détail, par ordre du gouvernement, les six provinces du duché, et après une balance exacte de leurs ressour-

(1) « On craignait, disait-on, que trop de prospérité ne tentât davantage un puissant voisin : ne pouvant conserver cette contrée par la force des armes, il semblait qu'on se préparât à la perdre avec moins de regret. Par une suite de cette espèce d'exhérédation, la Savoie payait au Piémont des droits particuliers d'entrée pour les marchandises qu'elle en retirait ; tandis qu'à défaut de fabriques, elle était dans la nécessité de céder à la France ses produits bruts en échange d'une foule d'objets manufacturés, de premier besoin, tels que les étoffes, les toiles, les cuirs tannés, etc. D'un autre côté, l'exportation de ses fers, de ses bestiaux, et de quelques denrées, suffisait à peine pour remplacer le numéraire que l'impôt, les études et le séjour plus ou moins prolongé des principaux nobles à Turin, faisaient passer chaque année dans cette résidence du gouvernement. » De Verneilh, p. 473.

ces et de leurs charges, reconnut que les entraves mises au commerce, à l'agriculture, et l'exportation du numéraire par l'absence des plus riches propriétaires et des étudiants, condamnaient ces malheureuses provinces à un rapide épuisement. Il proposait ensuite au Roi et à son conseil l'emploi de mesures propres à faire cesser ce ruineux système et à ramener un peu de vie dans nos contrées ([1]).

Voilà ce que disait un homme d'Etat piémontais, en 1779, c'est-à-dire à peine six ans après la mort du plus habile et du plus paternel administrateur qu'aient eu nos Etats, Charles-Emmanuel III.

Privé de données suffisantes pour établir un parallèle entre la Savoie de 1779 et celle de 1848, je finis par ces questions :

Un pays qui verse annuellement dans le trésor environ cinq millions et demi, pour impôt foncier, droit du domaine, de timbre, de gabelles, (et l'on doit reconnaître que le système des impôts sardes est des plus modérés [[1]]) ;

(1) Mémoire sur le commerce actif et passif de la Savoie, par un conseiller d'état qui visita, par ordre du Roi, les provinces de Savoie en 1779. V. Grillet, tom. III, p. 473, art. Savoie.

(2) « La masse totale des impôts directs et indirects que chaque individu paie dans les Etats Sardes de terre ferme, comparée à celle que paie chaque Français, est dans le rapport de 16 à 42. » Etat actuel de la Savoie, par A.-P. D. Paris, 1833, p. 56.

Un pays dont la récolte en céréales est généralement supérieure à sa consommation ;

Un pays si riche en pâturages, en bestiaux, en bois de construction, en combustibles de toutes sortes ;

Un pays dont les richesses minérales, quoique faiblement exploitées, donnaient en 1803 une valeur brute de 1,756,643 fr. (1) ;

Un pays situé avantageusement pour le commerce, entre la France, l'Italie et la Suisse, à égale distance de grandes et commerçantes villes, Turin et Lyon, Genève et Grenoble ; un pays, placé à l'embranchement des routes qui, du midi de la France, conduisent en Suisse, en Allemagne ; pays bordé par le lac Léman et le Rhône, traversé par l'Isère, flottable sinon navigable, dans une partie de son cours ; pays possédant à l'intérieur deux beaux lacs, dont l'un reliant la capitale au Rhône, etc. ;

(1) V. le tableau donné par M. de Verneilh, p. 507. — L'exploitation des ardoises, marbres, pierres de taille, qui ne figurent dans le tableau que pour 150,000 fr., pourrait être décuplée en ce qui touche aux ardoises. La seule vallée de Beaufort offre d'immenses couches ardoisières, d'une qualité excellente, sur un rayon de près de vingt-quatre kilomètres. Que faudrait-il pour occuper là un demi-millier d'hommes et voir disparaître nos misérables toitures de chaume et de FEUILLES EN BOIS DE SAPIN ? Il faudrait une route à voiture de Beaufort à Albertville ; et cette route, dont la dépense effraie les habitants, une société industrielle la ferait construire en partie à ses frais, par l'appât des bénéfices qu'elle trouverait dans une exploitation en elle-même très-facile, et dont les produits s'écouleraient rapidement en Savoie et dans les pays circonvoisins qui manquent d'ardoises, notamment l'Est de la France.

Un tel pays, dis-je, habité par un peuple actif, économe, industrieux, des plus intelligents, n'a-t-il pas reçu de la Providence de beaux éléments de vie et de prospérité ? Ne doit-il pas défendre envers et contre tous les droits de sa nationalité, droits consacrés par une possession de vingt siècles, sauf quelques interruptions opérées par la violence ?

Que faut-il à ce peuple pour qu'il jouisse de toute la somme de bonheur à laquelle il puisse aspirer ? Il lui faut une âme et un peu plus de sang, je veux dire les lumières et les capitaux dont une administration lointaine favorise trop l'émigration. En somme, il lui faut une administration nationale.

Ce premier principe de toute vie intérieure, j'ai la ferme confiance que mes compatriotes n'auront à le demander qu'à leur bien-aimé souverain et aux nouveaux pouvoirs constitués, et que cette concession consacrera à jamais leur union politique à l'Italie. Mais s'il en était autrement, si le fait éventuel venait malheureusement à se réaliser, que devrait faire la Savoie ?

CHAPITRE VII.

Alliances pour la Savoie. — Alliance italienne. — Ses fondements. — Ses avantages. — Sa condition *sine qua non*.

Avec tous les droits imaginables à la conservation de sa nationalité, la Savoie est notoirement trop faible pour faire respecter son absolue indépendance. Obtînt-elle des puissances de l'Europe la garantie de sa neutralité, pauvre chose, en temps de guerre, qu'une neutralité armée de papier ! Il n'y a qu'une neutralité infiniment respectable en Europe, quoique rarement respectée, celle du Pape, parce que, à défaut de deux cent mille baïonnettes, elle a deux cent millions de voix.

La Savoie, ne pouvant rester isolée, devrait donc chercher dans une alliance la force matérielle nécessaire au maintien de ses droits.

Trois plans peuvent être mis en discussion au sujet de notre pays.

L'Italie, jalouse de conserver cette indépendance qu'elle travaille à conquérir en ce moment par de si héroïques et peut-être de si sanglants efforts, ne manquera pas de dire : La Savoie, outre qu'elle m'appartient de longue date, est visiblement nécessaire à mon système défensif du côté de la France. Celle-ci menace tout mon littoral par ses flottes; ses armées de terre ont tous les avantages de l'agression, depuis les sources de la Durance jusqu'au Var (1). Si je n'ai pas la Savoie et Nice pour me couvrir et prendre au besoin l'offensive (2) ; sur-

(1) « Depuis les sources de la Durance jusqu'au Var, la France possède les positions d'attaque les plus importantes dans cette partie de la chaîne des Alpes. Dans une guerre d'agression de sa part, tous les avantages sont en sa faveur : par quelque point qu'elle pénètre, elle est aussitôt maîtresse de retours offensifs qui menacent toutes les vallées du Piémont, isolées les unes des autres par l'aspérité des lieux et leur disposition particulière; en telle sorte que la ligne défensive de l'Italie vers les Alpes est aussitôt disloquée et rompue. Devenue maîtresse des deux rives du Pô, à commencer du lieu où il prend sa source, elle ne laisse pas à l'Italie une ligne militaire, dans ses plaines intérieures, qu'elle ne puisse pas attaquer de revers. » ETAT ACTUEL DE LA SAVOIE, etc. p. 95.

(2) « Dans la situation actuelle, dit l'auteur cité dans la note précédente, et tant que l'Italie n'a pas à redouter une attaque par la Savoie, elle possède encore quelques moyens de défense; ses armées forcées d'abandonner à la France les vallées inférieures, depuis Cesanne jusqu'au col de Tende, ont encore la ressource de s'adosser aux Alpes suisses, ayant leur droite au Mont-Cenis et le Pô devant elles. De plus, quelques points de sûreté dans la Basse-Savoie donnent aux armées italiennes des retours offensifs

tout si le Mont-Cenis et le Petit-Saint-Bernard appartiennent à la France, ma défense devient impossible. J'entends donc que la Savoie continue à faire partie de ma confédération.

Supposé qu'elle dût renoncer à des prétentions assez fondées en droit, l'Italie dirait du moins, d'accord en cela avec la plupart des puissances : Que la Savoie, constituée en canton, soit réunie à la confédération helvétique !

La France dirait probablement : Les Alpes grecques et cottiennes sont à l'est le pendant de ce que la nature m'a donné au sud-ouest, dans le rempart des Pyrénées. Si une politique jalouse m'a privé jusqu'ici de ce moyen de défense, je le réclame aujourd'hui. Contente de planter son drapeau au Mont-Cenis et au Petit-Saint-Bernard, la France pourrait abandonner à la Suisse quelques belles feuilles de l'artichaut, telles que le Chablais, le Faucigny et le Genevois, en tout ou en partie.

sur le Dauphiné et sur les provinces que le Rhône parcourt, assez menaçants pour obliger la France à renoncer à ses projets sur l'Italie, afin de venir défendre son territoire attaqué. D'autre part, un corps d'armée jeté dans le comté de Nice, et manœuvrant sur la Provence, complète le système de diversion nécessaire à la défense de l'Italie. Donnez, au contraire, la Savoie et le Mont-Cenis à la France; les armées italiennes peuvent être trop facilement contraintes de se replier vers les anciens états vénitiens et d'abandonner toute la contrée à l'invasion. » Ibid. p. 97.

Au milieu de ces prétentions opposées, que devrait penser, que devrait faire la Savoie?

En attendant qu'elle ait une pensée propre et les moyens de la produire, voici, selon moi, ce qu'elle pourrait dire aux négociateurs.

« Messieurs, dirait-elle d'abord aux Italiens, la Savoie vous appartiendra aussi longtemps que vous conserverez le lien royal qui l'unit depuis tant de siècles à votre destinée. Elle tient par le fond des entrailles à ses princes, et avec raison. Si elle a beaucoup fait, beaucoup souffert pour eux, eux aussi ont beaucoup fait, beaucoup travaillé pour elle. Elle leur doit un rôle illustre dans l'histoire, une législation et une administration justement admirées de l'Europe dans les temps anté-révolutionnaires, l'affranchissement des servitudes féodales à une époque où elles pesaient encore sur les pays circonvoisins, un système financier et militaire des mieux conçus pour donner force à l'Etat sans grever les peuples. Dans cette longue lignée de princes, on n'en trouvera pas un seul qui ait été cruel, dur, égoïste, fainéant, voluptueux, esclave des favoris, des maîtresses. Il n'en est aucun dont, tout bien considéré, on ne puisse dire : Il fut la meilleure des républiques.

« Si vous pensez que les griefs dont nous nous plaignons ont pu affaiblir notre dévouement à la Maison de Savoie et à l'union italienne, détrompez-vous. Les Savoisiens se plaignent parce qu'ils souffrent, et qu'ils ont

la confiance qu'il suffira d'exposer leurs souffrances pour y voir appliquer le remède. Ils sont par nature d'humeur peu courtisane, ennemis des protestations servilement obséquieuses ; il y a du démocrate dans leur langage ; mais une fois qu'ils ont dit au prince ce qu'ils pensent, ils sont à lui à la vie et à la mort. Si le cri de vive le roi ! doit jamais disparaître de l'Europe, la Savoie sera la dernière à y renoncer. Voyez donc ce qui se passe.

« La Savoie, il y a quelques jours, était absolument livrée à elle-même ; que dis-je ? par l'incurie et la faiblesse de ses chefs militaires et civils, elle était livrée sans défense à une invasion qui lui offrait ce qui, disait-on faussement, était dans ses vœux, savoir, une réunion à la France ou un gouvernement indépendant sous la protection française. Cependant, le drapeau de la félonie était à peine arboré, que le peuple de Chambéry, ne prenant conseil que de lui-même, se lève comme un seul homme et couvre de chaînes ses prétendus libérateurs. Bien en a pris à ce peuple valeureux de laver avec tant de noblesse et de promptitude son injure, car toutes nos provinces, si appauvries qu'elles fussent en bras et en moyens d'agression, faisaient arme de tout, et s'apprêtaient à tirer vengeance et des envahisseurs et de ceux qui leur avaient livré la capitale.

« Pendant que la Savoie défend si bien votre frontière, quinze mille de ses guerriers volent à la délivrance de la Lombardie. Les plus anciens de ces braves, se croyant

quittes du service, étaient devenus pères de famille. Au premier signal, ils se sont arrachés des bras de leurs femmes, de leurs enfants, et ils ont franchi les monts aux cris de vive le roi ! vive l'indépendance italienne ! Pour donner du pain à tant de familles orphelines, qu'ont fait leurs concitoyens ? De l'avis des autorités ecclésiastiques et civiles, ils ont décidé que *les champs des défenseurs de l'Italie seraient travaillés à la corvée les jours de dimanche.* D'autres, en grand nombre, occupaient des places, exerçaient des métiers à cent cinquante, à deux cents lieues de leur patrie : pas un n'a manqué à l'appel. Ils se sont montrés dignes de leurs pères qui, en 1793, exposaient leurs familles aux vengeances du gouvernement révolutionnaire, pour aller se rallier, loin de leur patrie, sous la croix blanche de Savoie.

« Italiens nos frères, pourrait-il vous rester le moindre doute sur notre dévouement à votre belle cause ? Croiriez-vous trouver dans nos critiques un peu vives contre l'esprit et le personnel de notre administration, un fonds d'antipathie et de rancune contre nos concitoyens d'au-delà des monts ? Demandez donc à ceux d'entre vous qui ont rempli des fonctions en Savoie assez longtemps pour la connaître, pour s'affectionner à elle, et pour en être connus et aimés ; demandez-leur si jamais nous les avons traités en étrangers, s'ils n'ont pas laissé parmi nous de vrais, de nombreux amis. Interrogez vos militaires, entre autres les deux régiments arri-

vés à Chambéry dans la nuit qui suivit la défaite du corps-franc : qu'ils disent si, en entrant dans leurs propres foyers, ils eussent excité de plus vives sympathies. Pour nous qui avons été témoins de cette scène nocturne, nous ne croyons pas que l'arrivée de la brigade savoisienne eût donné lieu à des manifestations de fraternité plus cordiales.

« Quels sont donc le but de nos plaintes et la portée des réformes que nous demandons dans le système gouvernemental? est-ce de nous séquestrer de la grande famille italienne? non, mille fois non. Nous voulons au contraire resserrer autant que possible cette union avec elle, en cherchant à nous procurer dans cette union ce qu'un peuple désire avant tout, le degré de vie, de liberté, de bien-être et de force, dont il possède les éléments en lui-même.

« Italiens, ne voulez-vous pas que nous devenions une forteresse vivante, un puissant boulevard de votre grande confédération? Eh bien, suffit-il pour cela d'organiser notre garde nationale, de nous envoyer un corps de troupes régulières quelque peu imposant, de faire exécuter dans la basse Savoie des travaux défensifs qui favorisent la résistance, nous mettent à couvert d'une surprise et donnent à vos bataillons le temps d'arriver? Sans doute, dans votre propre intérêt, il faut tout cela ; mais cela ne suffit pas. Il importe que par les concessions qu'elle réclame, la Savoie devienne forte, pros-

père, et puisse dire : « Je ne peux rien désirer de mieux ; toute combinaison politique qui tendrait à me détacher de l'Italie serait pour moi désastreuse. »

« A ces concessions que nous croyons justes et avantageuses pour tous, si l'on ajoutait un bienfait que nous ne signalons à la munificence souveraine que sous forme de désir ; si, voulons-nous dire, la Majesté royale daignait se faire représenter dans le duché de Savoie par un de nos princes, alors oui, Italiens, vous auriez doublé nos forces et fait de nos vallées de formidables thermopyles.

» Croyez-le bien, nobles enfants de l'Italie, nul ne souhaite plus ardemment que nous votre complet, votre éternel affranchissement de toute domination étrangère. Cette glorieuse indépendance, vous ne la conserverez que par les moyens qui bientôt vous l'auront acquise, par l'entente, l'union de tous vos peuples. Mais gardez-vous de confondre l'union avec l'unité. Ainsi que vous le disait naguère un de vos plus nobles défenseurs des idées libérales, l'union, en laissant à chacune de vos individualités nationales sa vie propre et les moyens de la développer, fera de tous vos Etats un faisceau capable de résister aux plus violents, aux plus persévérants efforts de vos ennemis. L'unité au contraire, supposé que les absurdes utopistes qui la rêvent pussent la réaliser, ferait de vous une nation artificielle bientôt réduite, par la violence des déchirements intérieurs, à subir de nou-

veau, à invoquer peut-être le joug étranger (1). Défiez-vous surtout des insensés qui, par l'abolition du pouvoir temporel du pape et du principe monarchique, frapperaient en même temps l'Italie au cœur, lui arracheraient son âme, et la priveraient au Nord du bras seul capable de faire mouvoir instantanément des masses de baïonnettes des hauteurs du Mont-Cenis, de Fenestrelle et de Tende à celles du Tyrol.

« Nous ne devons pas vous le laisser ignorer, chers confédérés italiens, si les perfides projets de vos sociétés secrètes devaient jamais s'accomplir, la Savoie y verrait la rupture de son antique alliance avec vous. Ce n'est pas seulement notre immémoriale et si légitime affection pour la Maison de Savoie, qui nous unit à vous ; c'est aussi l'intérêt de la défense. Avec une Italie forte, indépendante, unie par le lien fédéral, et constituée au Nord sur un pied monarchique, à la fois libéral et militaire, la Savoie a tout lieu de croire qu'elle serait mieux défendue qu'elle ne l'a été jusqu'ici.

« Et puis, dans cette hypothèse, les chances d'une guerre de l'Italie avec la France ne deviendraient-elles pas fabuleuses ? Italiens, une fois maîtres absolus de votre magnifique territoire, seriez-vous assez fous pour aller de gaieté de cœur essayer de dépecer le territoire français ? Entreriez-vous jamais dans une coalition du Nord contre

(1) V. la brochure du R. P. Ventura sur la QUESTION SICILIENNE.

une nation qui serait votre plus fort, votre plus naturel allié? Croyez-vous que la France, tant qu'elle vous verrait heureux, tranquilles chez vous, irait vous inquiéter, tourner contre elle un pays ami dont la puissante neutralité, appuyant la neutralité suisse, réduirait grandement sa ligne de défense, dans le cas d'une guerre avec le Nord? Non certes, non.

« Mais avec une Italie unitaire, livrée aux factions du dedans et aux entreprises du dehors, la France ne serait-elle pas au Mont-Cenis le jour où l'Autriche franchirait le Tyrol? Est-ce que vos républicains du Nord, du Centre et du Midi, seraient d'humeur et de taille à venir mettre en ligne leurs bataillons sur les rives du Rhône et du Guier, quand les Français nous diraient : Préparez-nous des logements et des vivres! Alliance pour alliance, la Savoie ne devrait-elle pas préférer celle qui la défendrait mieux des piétinements de l'ennemi?

« Le lien fédéral avec vous, ne pouvant s'expliquer par l'intérêt de la défense, sur quoi reposerait-il? Par notre industrie, notre commerce, notre langue, ne suivons-nous pas la pente de nos eaux? Que rencontrons-nous, quand nous voulons nous tourner au levant? des côtes rudes, des crètes arides, glacées. Au-delà, il est vrai, est le plus beau pays du monde : mais si les furies révolutionnaires s'en emparent et détruisent le puissant lien qui nous y rattache, qui parmi nous ira visiter la délicieuse Ausonie, sauf nos amateurs et nos pèlerins *ad Limina Apostolorum*?

» Nous combattrons donc avec toute l'énergie dont nous sommes capables, et nous espérons de votre sagesse, chers frères de l'Italie, que vous combattrez de toutes vos forces l'exécution de plans désastreux pour la commune patrie. Mais si, ce qu'à Dieu ne plaise, nos vœux étaient trompés ; si le signal de la résurrection de l'Italie devenait celui de sa double mort, religieuse et politique, sous les coups de parricides théoristes, la Savoie serait dans la douloureuse nécessité de séparer sa cause de la vôtre et de pourvoir à son salut en optant entre l'alliance française et l'alliance helvétique.

CHAPITRE VIII.

Alliance helvétique. — Alliance française. — Conéquences ruineuses d'une incorporation pure et simple. — Nullité de ses motifs. — Bases d'une alliance acceptable.

Je renouvelle la protestation déjà faite, que je ne veux rien préjuger. Cette réserve m'est d'autant plus nécessaire, que, surpris par les événements, je n'ai pu me livrer aux études requises pour acquérir une véritable conviction sur des matières aussi graves. J'opine d'après les lumières bien imparfaites de ma conscience politique actuelle, me ralliant d'avance à l'opinion de la majorité de mes conciteyens, telle qu'elle pourrait surgir d'une discussion libre et d'un vote indépendant.

Notre union à la Confédération helvétique pourrait trouver de chauds partisans dans un congrès européen. Mais est-il probable que la France y acquiesçât? Ne

verrait-elle rien d'hostile dans cette combinaison appuyée par l'Angleterre et le Nord? D'ailleurs, ce projet ne pouvant être sérieusement discuté, qu'autant que l'Italie, par une faible et fausse organisation à l'intérieur, devrait renoncer à se protéger elle-même et ne pourrait maintenir quelque temps ses frêles constructions républicaines, qu'en opposant la France à l'Autriche, n'est-il pas à présumer que pour exercer son protectorat, la première de ces puissances voudrait avoir le pied au Mont-Cenis comme l'Autriche l'aurait dans le Tyrol?

Quoi qu'il en fût, et en accordant que le projet d'union à la Suisse réunît la majorité des suffrages, devrions-nous lui donner le nôtre?

En supposant que la nouvelle organisation fédérale, à laquelle travaillent nos chers voisins du Nord, augmente leur puissance défensive sans en compromettre le premier principe, la tranquillité intérieure, cette puissance serait-elle capable d'intimider la France? Le demi-million d'hommes que nous ajouterions à la Suisse, la mettrait-elle en état de couvrir la belle frontière que nous lui porterions en dot, à partir de Genève jusqu'à notre dernier point de contact avec le département des Hautes-Alpes?

Pas assez forte pour nous protéger contre le démon de la guerre, la Suisse nous offrirait-elle assez d'avantages matériels en temps de paix? Est-ce un pays bien ouvert à notre industrie? Un bon débouché à notre excès de

population, supposé qu'avec une bonne administration nous eussions à nous plaindre du trop de bras? Est-ce un écoulement pour une grande partie de nos produits, le bétail et tout ce qui s'y rattache? Est-ce la poule à pondre les œufs d'or dont nous avons besoin pour l'éclosion de nos richesses nationales?

Qu'on examine, qu'on discute. J'aime, j'estime trop la Suisse, quand même, pour dire crûment à mes concitoyens : N'en soyez pas!

J'arrive à l'alliance qui exciterait le plus de sympathies, l'alliance française.

Que la France, par sa puissance militaire, par l'intérêt évident qu'elle aurait à ne pas laisser entamer notre territoire, par les moyens de défense que celui-ci lui offrirait, nous garantît de toute insulte, c'est chose indubitable. Mais notre union pure et simple à la grande nation, et par suite notre transformation en un ou deux départements seraient-elles bien notre affaire? Y trouverions-nous un degré de prospérité et de vie, qui nous consolât du sacrifice complet de notre nationalité? Je ne le pense pas, et, à en juger par des manifestations récentes, l'immense majorité des Savoisiens ne le pense pas davantage.

— Comment! dirons nos chers voisins de France, vous ne seriez pas désireux de redevenir ce que vous étiez il y a trente et quelques années, des membres de la grande famille?

— Hélas, non, nos bons amis. La Savoie pourrait rappeler les féeries de l'empire qu'elle ne le ferait pas. Otez quelques vieux braves, quelques maîtres d'hôtels bordant la route du Pont-Beauvoisin à Lanslebourg, je n'imagine pas que mes concitoyens regrettent fort le règne du héros. Quiconque voudra comparer la Savoie de 1814 à la Savoie de 1848, trouvera que la Restauration ne fut pas pour nous un mensonge. En nous dégrevant d'une multitude de charges accablantes, en relevant nos anciennes institutions, en nous dotant de libertés administratives, elle ranima l'agriculture, l'industrie, l'instruction, fit refleurir nos villes et nos campagnes. Sans parler d'une foule d'autres améliorations, le diguement de l'Isère, rendant à l'agriculture 24,000 journaux d'excellentes terres, et promettant un produit annuel net de près d'un million, vaut, à lui seul, tous nos travaux publics exécutés sous l'administration impériale.

Cependant la position de la Savoie dans la carte de l'empire était des plus favorables. Grande voie de communication entre le riche empire français et le riche royaume italique, le département du Mont-Blanc avait de belles chances de vie. Il possédait de temps à autre ce que les anciens appelaient le *meilleur engrais* d'un pays, *le pied du maître*. En traversant nos Alpes, l'empereur et roi découvrait toujours quelque chose à faire. Ici une magnifique route, commençant par une grotte taillée dans le flanc d'un immense rocher, chose alors

merveilleuse ; là une grande caserne ; plus loin, une belle école des mines, un riche hospice. Si le grand homme eût été moins obsédé par le démon des batailles, la Savoie aurait pu devenir autre chose qu'une voie militaire. Convaincu qu'un Savoisien ne ferait jamais d'une supplique l'enveloppe d'un poignard, Napoléon se montrait accessible, familier, parfois causeur, au sortir de table, et quand il gravissait au pas nos montagnes. Avec un parler net et bref, on était sûr d'être écouté. En somme, le passage de ce voyageur pouvait nous valoir autant que celui de ses grands dignitaires de la France et de l'Italie, autant que le défilé annuel de cent mille soldats.

Aujourd'hui, il est bien évident que notre incorporation à la France n'offrirait plus les mêmes avantages. Au lieu d'être le point d'union de deux grands Etats soumis au même chef, que serions-nous? Une extrémité, une bordure, une frontière, un pays perdu.

La Savoie, qui souffre de l'éloignement où elle est de Turin, se trouverait-elle mieux d'avoir Paris pour capitale? La Savoie qui ne veut pas être ce qu'elle n'est pas en réalité, une fraction perdue de la famille italienne, une Sibérie subalpine, mais qui veut rester ce qu'elle fut toujours, une nation, un Etat distinct, jouissant de sa vie propre, sous la dépendance de ses princes, nation, Etat placés entre la France et l'Italie, gravitant cependant dans l'orbite italienne, la Savoie, disons-nous, gagne-

rait-elle à devenir une Sibérie française, le triste pendant du département des Hautes-Alpes, ne pouvant recevoir que de Paris l'impulsion vivifiante qui lui est si nécessaire? Pourrait-elle se réjouir de voir languir, tomber, sous l'action d'une centralisation-modèle, la plupart de ses institutions, de ses établissements d'industrie? Serait-elle bien aise de voir se transporter sur les bords de la Seine ses lumières, ses capitaux, l'argent de ses députés, de ses étudiants, de ses plaideurs, de tous ceux de ses enfants qui voudraient être ou faire quelque chose?

— Mais la France va se constituer, et il est à présumer que dans ce remaniement de nos institutions les provinces obtiendront une meilleure part.

— Oui, la France va se reconstituer. Personne ne souhaite plus ardemment que nous de la voir sortir de cette crise avec tous les éléments de la prospérité et du bonheur. Elle est appelée à résoudre, pour elle et pour l'Europe, le plus important des problèmes :

« Trouver une constitution sociale qui, sans compromettre l'union politique, si nécessaire pour l'attaque et la défense, donne à la nation assez de libertés administratives et autres pour le plein exercice de ses forces vives, et la juste répartition et circulation de la vie dans tous les membres du grand corps. »

L'heureuse solution de ce problème, le génie français finira par la trouver; mais il est probable qu'il ne l'ap-

pliquera qu'avec l'aide du grand père des miracles, le temps. Si les excès de la centralisation sont de nature à produire une vive réaction dans l'esprit des provinces, celles-ci sentiront le besoin de ne pas exposer le pays à une désorganisation même transitoire, dans l'état d'ébullition générale où est l'Europe. Tout en posant les bases d'un avenir meilleur, elles devront ajourner certaines réformes à l'époque où la France n'aura plus à craindre une guerre de coalition.

D'ici là, et même au-delà, notre incorporation sans réserve à votre territoire serait des plus ruineuses pour nos intérêts. Ne suffirait-il pas des quatre ou cinq cent millions de votre dette publique, tombant à notre charge, pour nous écraser? Vous autres, vous êtes de grands seigneurs, capables de jouer gros jeu et de supporter de nobles lessives; mais les Savoisiens ne peuvent se procurer l'aisance et le bien-être que par le travail et l'économie : ils ne seront jamais assez riches, selon le mot d'un de leurs princes, pour essayer de se ruiner [1].

— Quant à notre dette, vous auriez le droit d'en obtenir décharge.

— Supposé qu'on le fît, ce qui serait de toute justice, resterait le fardeau si lourd de vos contributions. Comparées aux nôtres, en 1833, elles offraient le rapport de 24 à 16. Depuis, n'avez-vous point progressé, tandis que

(1) Telle fut la réponse de Charles-Emmanuel III au fameux théoriste Law.

nous sommes restés stationnaires? Il faut l'avouer, nos rois soi-disant absolus se sont montrés bien rétrogrades en matière d'impôts [1], et nous désirons vivement que nos gouvernants constitutionnels ne sortent pas de cette vieille ornière. C'est aussi pour nous garantir de leurs innovations financières, que nous réclamons une administration spéciale, à la fois plus économique et plus appropriée à nos besoins.

La France, par son état militaire, maritime, commercial, aura toujours besoin d'un puissant budget, mais cet inconvénient est compensé par de grands, de précieux avantages. Par sa position excentrique, par la nature de son industrie presque exclusivement agricole, la Savoie ne serait guère associée qu'aux charges.

Notre pays, administré sagement, économiquement, c'est-à-dire *sur place*, nous offre tous les éléments d'une heureuse existence ; mais il se refuse aux grandes exploitations agricoles, industrielles, commerciales. Nous ne saurions en trop bénir la Providence, destinés que

(1) «Nos rois, en remontant sur le trône, ont supprimé l'impôt des droits-réunis, celui des portes et fenêtres, celui de la patente, la rétribution universitaire, diminué le timbre et l'enregistrement, supprimé le droit de succession en ligne directe ; ils n'ont point imaginé qu'il y eût mutation de propriété dans la translation des biens du père au fils. Aucun de ces impôts supprimés n'a été remplacé par d'autres : l'impôt foncier ou taille royale est demeuré fixé sur les bases du cadastre de 1738. Les charges locale sont imposées et perçues après délibération libre et indépendante des conseils des comunes ; car nous avons un système municipal complet.» ETAT ACTUEL DE LA SAVOIE, p. 55.

nous sommes à vivre loin des excès de la richesse et des horreurs du besoin. La fortune, moins aveugle dans nos montagnes que partout ailleurs, nous a réparti ses dons avec une sorte de sagesse et d'égalité. Elle a mis d'heureux obstacles à l'accumulation des terres et des capitaux dans les mêmes mains. Si nous apercevons dans notre noblesse, dans notre bourgeoisie, quelques fortunes hors de pair, chacun sait que presque toutes ont été conquises à l'étranger par de nobles travaux ou d'heureuses alliances. Loin d'avoir été prélevées sur les petites existences et les petites industries, elles retombent sur celles-ci comme une rosée propice. L'idée communiste, dans ce qu'elle a d'exécutable, se trouve réalisée en Savoie.

Que faut-il pour béatifier nos masses, dont le sort est déjà si consolant? Qu'on les consulte, qu'on recueille leurs vœux pour une constitution savoisienne. Voici, à n'en pas douter, les trois bases que l'immense majorité donnerait au travail de notre comité législatif :

Art. 1er. Le sel à deux sous! — Que voulez-vous? nos gens consultent beaucoup plus leurs vaches et leurs moutons que ceux de vos académiciens qui démontrent scientifiquement l'inutilité du sel pour la prospérité du bétail.

Art. 2. Le moins d'impôts qu'il sera possible. N'augmentez pas ceux qui existent! — Nos gens ont encore raison. Avec les impôts actuels, la Savoie a tous les deniers nécessaires à un bon gouvernement.

Art. 3. Grande liberté, non pas seulement pour bâtir des théories en l'air et faire des phrases sur le bien public, mais pour nous livrer au travail, à l'industrie, au commerce, pour exploiter sans les tarir toutes nos sources de richesses. Grande liberté et facilité pour notre instruction religieuse et civile, pour l'éducation savante, libérale ou professionnelle de nos enfants; que nous en puissions faire, à notre gré et au leur, des prêtres, des religieux, des avocats, des notaires, des procureurs, des médecins, des artistes, des négociants, tout, excepté des fainéants ou des philosophes, ne craignant ni Dieu ni diable, rêvant un état de choses où l'on puisse s'enrichir et bien vivre sans travail.

Un certain nombre ajouteraient pour IV article de la *loi salique*. Plus de diables verts qui viennent nous vexer et rançonner dans nos maisons pour quelques onces de tabac ou de poudre qu'un fraudeur de la gabelle aura glissées dans notre poche! Qu'ils gardent bien leur ligne, à la bonne heure; mais qu'ils ne s'en écartent pas pour des visites à l'intérieur! — Or, si nos Savoisiens se plaignent de quelques apparitions assez rares de nos *diables verts*, généralement humains et traitables, croyez-vous qu'ils s'accommodassent des visites de vos *rats de cave?*

Ces trois ou quatre articles posés, nos montagnards diraient au comité : Or ça, Messieurs, vous autres qui êtes des savants, des avocats, des administrateurs, et de plus de très-bons citoyens, vous saurez bien nous bâtir

là dessus une jolie petite république savoisienne qui nous console de notre ancien gouvernement et fasse répéter de grand cœur à tous nos concitoyens et aux étrangers qui nous visiteront, le vieux cri : Vive la Savoie !

Voilà, nos bons amis de France, ce que la Savoie désirerait et ce qu'elle pourrait facilement obtenir sans sortir de ses limites, dans le cas d'un divorce forcé avec l'Italie. Quel dommage y verriez-vous pour la France? et sur quoi vous fonderiez-vous pour exiger une fusion qui n'est pas dans les vœux de notre pays, qui nous ruinerait sans vous enrichir?

— Mais n'occupez-vous pas notre frontière ? ne parlez-vous pas notre langue ? N'avons-nous pas dans nos villes une grande partie de votre population mêlée à la nôtre ?

— Notre pays est-il bien votre frontière ? Historiquement, stratégiquement, l'Italie n'y aurait-elle pas plus de droits que vous? Demandez à vos généraux si le Rhône, Pierre-Châtel, Barraux, que vous nous avez pris, le mortier encore frais, ne leur offrent pas de beaux moyens de défense, avant qu'ils ne soient contraints de se replier sous les batteries de Grenoble et de Lyon? Toute crainte du côté de la Savoie leur paraîtra ridicule, hors le cas où notre pays s'allierait avec les puissances du Nord. Au reste, le prétexte de la frontière s'évanouirait par le traité d'alliance défensive, que pourrait vous proposer notre petite république.

Votre langue ! Pourriez-vous indiquer le Savoisien qui

après avoir escamoté votre langue, nous en aurait dotés? Le méfait serait trop vieux ; il y aurait prescription. Attendu qu'il est notoire que notre commune langue est en général mieux parlée en Savoie que dans telle de vos villes du Midi et du Nord, ne ririez-vous pas si nous allions dire à Marseille, à Strasbourg : Allons, arborez la croix blanche de Savoie, et reconnaissez que vous êtes des annexes de Chambéry ! La communauté de langue, en favorisant nos incessantes relations, vous assure des droits à notre amitié, à notre fraternité ; mais détruit-elle notre nationalité, notre vieille existence distincte comme peuple? Le vôtre, parce qu'il est soixante fois plus fort, est-il autorisé à dire au nôtre : Il est visible que tu es mon frère, colle-toi donc à ma botte, et tu marcheras le pas français !

Notre population remplit vos villes ! Hélas, c'est une de nos douleurs. Si vous souffrez de l'encombrement des travailleurs, ici il y a abondance de travail et pénurie de bras. Pourquoi, au lieu de vous contenter de bien accueillir nos émigrants, les attirez-vous, les enchaînez-vous de mille manières? Quand une cuisinière, une bonne, une fille de chambre savoisienne, veut revoir son clocher, pourquoi l'en détournez-vous par de belles et bonnes paroles, par une augmentation de gages? Et si elle résiste, pourquoi exigez-vous qu'elle se fasse remplacer par une parente, par une compatriote? Même procédé envers vos garçons de chambre, de bureau, vos co-

chers, etc. Que voulez-vous que les parents disent à des enfants qui leur montrent une lettre au timbre de Lyon, ou de Paris, promettant une bonne place, d'excellents maîtres et de beaux appointements? On ne veut pas contrister cette jeunesse qui demande à faire, ce qu'on a fait soi-même, son tour de France. Cependant les champs, les prés, le bétail, tout dépérit, et la richesse factice remplace la richesse réelle.

Ceux-mêmes de nos émigrants qui n'ont pas un coin de terre à cultiver, pourraient nous vendre leur travail sans le porter au loin, La Savoie, qui envoie tant de monde à l'étranger, en reçoit de tous les pays. Elle fait bâtir, décorer ses maisons, construire ses routes, ses ponts, par des Italiens; elle appelle les Allemands pour exploiter ses bois, travailler ses fers, pour la chausser; les Suisses, pour fabriquer ses meilleurs fromages : son commerce est en partie exercé par des Français; elle emploie des Auvergnats comme scieurs de long et chaudronniers, etc., etc. Calcul fait, il pourrait y avoir équilibre entre les Français résidant en Savoie et les Savoisiens résidant en France [1]. Quant aux autres peuples, l'échange des bras est à leur avantage.

Nous ne nous plaignons pas de cette affluence d'étrangers, jaloux que nous sommes de conserver à notre pays le titre de petite France, soit de contrée éminemment

(1) Etat actuel de la Savoie, p. 26.

hospitalière. Mais si nous voyons sans trop de regret la plupart de nos industries exercées par des mains étrangères, nous déplorons le dépérissement de notre industrie par excellence, de l'agriculture, qui ne peut être ranimée que par les bras nationaux. C'est pour faire refleurir ce premier des arts, que nous sollicitons des réformes administratives, et que nous voyons avec moins de douleur le retour forcé d'une partie de nos émigrants. Nous disons à ceux-ci : Consolez-vous ! en attendant que les caisses d'épargne vous restituent le fruit de vos sueurs, occupez-vous à remuer les champs de vos pères. Vous y trouverez moins d'argent, mais une existence plus assurée et probablement moins dure. En ceci encore, se vérifiera la parole autrefois descendue du ciel : « Père et mère honoreras, afin que tu vives longuement. »

Non, nos chers amis de France, la Savoie n'est pas un pays si malheureux qu'elle ne puisse offrir du travail et du pain à ses habitants, et remplir les devoirs d'une généreuse hospitalité envers les autres peuples (1). Si quel-

(2) Si les travailleurs français trouvent que nos ouvriers abondent dans les villes manufacturières, il serait bon de leur observer que nos négociants aussi vont s'y approvisionner, et que nos magasins sont inondés de produits français. Draperie, toilerie, soierie, rubannerie, quincaillerie, serrurerie, épicerie, nous tirons presque tout de France. Quant à la librairie, elle est exclusivement française, et ce n'est pas petite chose. Qu'on demeand aux libraires français si la Savoie n'est pas un bon débouché, si elle n'occupe pas une belle place parmi les pays qui étudient et

ques-uns des nôtres vous en ont parlé autrement, s'ils vous ont dépeint leur patrie comme un nid de prolétaires, obligés de faire nourrir leurs enfants aux peuples voisins ; il y a de leur part mauvaise foi ou ignorance. S'ils vous ont dit que la Savoie n'attendait qu'une occasion pour solliciter sa réunion à la France, ils n'ont exprimé que leur propre désir, assez peu réfléchi. Vous ne devez voir là qu'une maladroite expression de notre très-réelle amitié pour vous. Vous le comprenez, quand il s'agit de changer de gouvernement, il faut avant tout consulter les intérêts, imposer silence aux affections et n'opiner que de la tête.

Autant la Savoie désire entretenir constamment avec vous et votre gouvernement les plus amicales, les plus fraternelles relations, autant elle serait intéressée, dans le cas d'un délaissement de la part de l'Italie, à ne pas se dessaisir du droit inviolable qu'elle aurait à s'administrer, à se gouverner elle-même. Ce droit ne peut lui être enlevé ni par un traité non consenti par elle, ni par une force majeure, qui ne ferait qu'en suspendre l'exercice. L'oppression, durât-elle un siècle, ne ferait que renforcer le droit des victimes à briser leurs chaînes, le jour où le droit barbare de l'épée serait menacé par l'épée.

qui lisent. Autant nous sommes pauvres en grandes bibliothèques publiques, autant nous sommes riches en bibliothèques privées. Cela tient à la petitesse de nos villes et à notre bienheureux état de dissémination.

Dans l'hypothèse dont nous parlons, la Savoie, après s'être librement constituée et avoir mûrement discuté ses intérêts politiques, pourrait proposer à votre nation un traité d'alliance.

— Quelles en seraient les bases?

— Nos plus fortes et sages têtes seraient appelées à les examiner froidement; mais, selon toute apparence, on ne parlerait que d'une alliance défensive, avec la condition bien expresse que notre force armée ne sortirait pas de nos frontières, hors le seul cas où notre territoire se trouvant envahi, nos troupes iraient avec les vôtres occuper votre seconde ligne, et attendre les moyens de reprendre l'offensive.

— Mais cela serait-il juste? Avec tous les intérêts de la défense que vous gagneriez, supporteriez-vous bien votre part des charges?

— Sans doute, et que pourrait légitimement exiger de plus la France? Elle qui a des points de contact avec tous les peuples; elle qui, indépendamment des guerres où peut l'entraîner une grande susceptibilité nationale, a tant d'intérêts politiques, commerciaux, industriels, maritimes, coloniaux, à défendre, voudrait-elle donc nous associer à toutes ses querelles, transporter jusqu'en Océanie nos montagnards si paisibles et si nécessaires chez eux? Manque-t-elle de bras pour faire respecter partout son drapeau et son pavillon? Et voudrait-elle nous épuiser d'hommes et d'argent pour des

intérêts qu'elle défendrait très-bien sans nous, et qui après tout ne seraient pas les nôtres?

Dans le cas d'une guerre générale contre vous, l'importante ligne que nous devrions défendre, ne suffirait-elle pas pour occuper toutes nos forces? Quand, par une organisation militaire semblable à celle de la Suisse, la seule qui nous convînt, nous mettrions en ligne trente mille braves, excellents pour la guerre de montagne, que vous resterait-il à fournir, en face de forces ennemies considérables? Avec quelques régiments d'infanterie légère, quelques bataillons de votre garde mobile de l'Isère ou de l'Ain, un peu d'artillerie de montagne et un bon général, ne pourriez-vous pas être rassurés sur votre frontière de l'est, et porter vos forces ailleurs?

— Maintiendriez-vous votre ligne douanière actuelle?

— C'est une épine, sans doute, pour les Lyonnais, les Grenoblois, vos voyageurs, vos habitués de nos eaux, toutes personnes que nous aurions fort à cœur d'obliger, mais sans qu'il nous en coûtât trop. L'union douanière frapperait au cœur nos établissements industriels, peu nombreux, il est vrai, mais dont il faudrait tenir compte, et pour lesquels il serait juste de stipuler des indemnités.

Enfin, en gage de perpétuelle fraternité, on stipulerait le droit réciproque de naturalisation, acquis aux citoyens des deux républiques, par le seul fait du séjour nécessaire pour obtenir domicile. Cela plairait à nos chers compatriotes établis en France, et entre autres

avantages, cela les guérirait de la crainte assez peu fondée que votre police, à laquelle ils ne donnent rien à faire, leur dise un jour : Retirez-vous ! Cela ne déplairait pas à vos concitoyens qui prennent goût à nos vallés, et à qui nous serions bien aises d'en rendre le séjour plus agréable et plus avantageux.

Enfin, cela sourirait à une partie de notre jeunesse qui rêve aujourd'hui ce que nous rêvions presque tous, il y a quarante ans, de merveilleux faits d'armes, de grosses épaulettes, des commandements en chef, des bâtons de maréchal, etc. Nous dirions à ces héros en herbe : Vous avez raison, nos amis ; la grande république vous offre une plus belle moisson de gloire que la nôtre. La voilà en guerre avec le Maroc, avec la Chine, avec une partie de l'Amérique ; volez sous son drapeau, couvrez-vous de gloire, au risque de vous faire couvrir de terre. Revenez avec tous les titres, toutes les dignités possibles, seulement, ne vous abaissez pas à ramasser des couronnes royales, pas même ducales : nos alliés n'en veulent plus, et nous, depuis que nous avons perdu la seule qui nous fût chère, nous ne tolérons que des couronnes civiques.

— On pourrait peut-être s'entendre.

— Oui certes, car au lieu de ne prendre conseil que de votre force et de nous imposer un vote dérisoire, comme on fit en octobre 1792, vous n'écouteriez que la justice, la raison et les intérêts d'une noble et généreuse politi-

que. En restant fidèles au programme de votre glorieuse révolution, en sauvegardant, loin de les envahir, toutes les nationalités, même celles qui sembleraient devoir le plus se fondre dans la vôtre, vous acquerriez une influence, une force morale incalculables. Dans le travail de réorganisation qui agite le monde, combien d'Etats plus ou moins petits se placeraient sous votre protection et formeraient, sur la limite continentale de votre république, une ceinture de forteresses puissantes qui ne coûteraient pas un centime à votre trésor?

Renoncez à faire des *Français malgré eux*, et vous franciserez infailliblement les trois quarts de l'Europe.

CONCLUSION.

Savoisiens, vous avez sous les yeux toute ma pensée ; accordez quelque indulgence à la forme, mais soyez inexorables pour le fond. Il s'agit de l'honneur, de la gloire, des intérêts de notre chère patrie. Que vous puissiez les mieux comprendre que moi, je le crois sans peine ; que vous les aimiez plus ardemment, permettez-moi d'en douter.

En terminant cet opuscule, je ne suis plus aussi agité par l'appréhension du fait éventuel dont j'ai parlé. Ma confiance est plus forte que jamais, grâce à l'héroïque conduite de Charles-Albert en Italie, de mes concitoyens en Savoie.

Oui, l'immortelle Maison souveraine, qui a toujours donné des pères à l'Etat, quand elle n'a pas fourni des saints au Ciel, des héros à l'histoire, ne fera que grandir au milieu des secousses révolutionnaires. N'est-elle pas notoirement pure des iniquités que le Ciel et la terre auraient à venger sur les trônes qui croulent ?

D'un autre côté, Charles-Albert ne consentira jamais au sacrifice d'un pays auquel il tient et qui tient à lui, par des nœuds si anciens, si sacrés. Sa voix, appuyée par nos cris unanimes, pourrait dominer bien des voix dans les conseils de l'Europe.

Mais si, par un décret du Ciel dont il faudrait subir les mystérieuses rigueurs, l'éventualité venait à se réaliser, j'aurais du moins cherché à prémunir mes concitoyens contre deux ignominies dont la seule pensée me fait horreur.

Je veux dire, d'abord, l'ignominie d'une vente préparée par quelques traîtres, favorisée par la peur du grand nombre, consommée par un vote lâchement hypocrite.

Je n'ai plus sous les yeux, mais j'aurai longtemps encore sur le cœur, l'abjecte supplique que la députation de nos prétendus Allobroges alla déposer, sur la fin de l'an 1792, aux pieds des membres de la Convention.

Comptez, Savoisiens, que les Français sont de très-bons juges en matière d'honneur, et qu'ils ne refuseront jamais le mépris qui est dû à une nation assez vile pour solliciter comme une grâce la perte de son existence et de son nom.

L'autre ignominie, non moins intolérable, serait un partage qui imposerait à notre nation la fin d'un troupeau de bétail.

Non, vous ne le souffririez pas, nobles enfants des

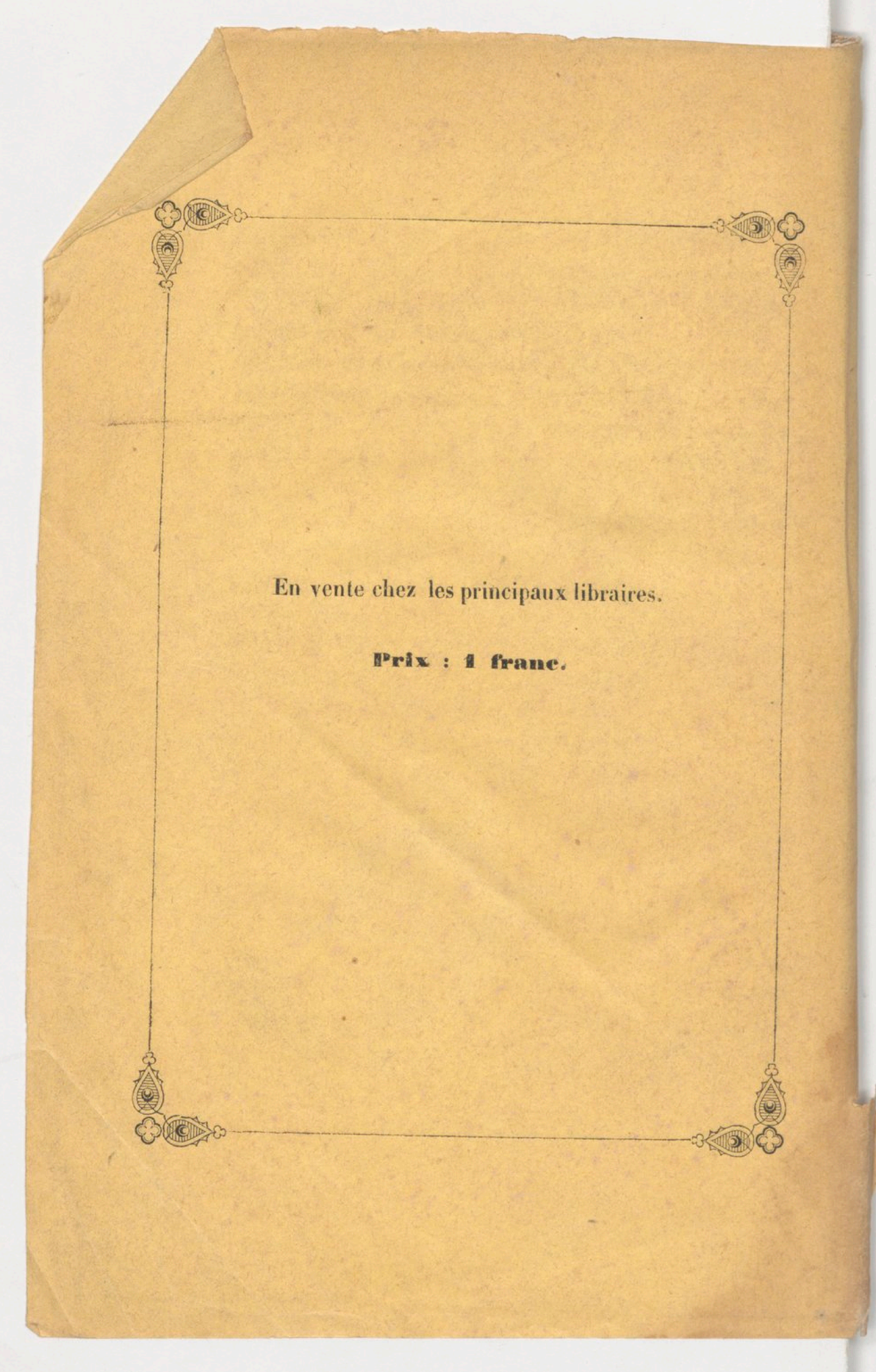
Alpes! Vous en faites tous le serment dans le fond de votre cœur, et, au besoin, vous le scelleriez de votre sang.

Quand une force irrésistible vous condamnerait à perdre votre nationalité, vous réserveriez du moins vos droits par une haute et solennelle protestation; vous sauveriez l'honneur.

Par votre union vous seriez assez forts pour imposer aux conquérants notre indivisibilité. Vous dicteriez des volontés dernières. Vous exigeriez, vous obtiendriez d'honorables funérailles pour l'antique drapeau. Vous marqueriez l'emplacement du marbre sur lequel on lirait :

Ici fut la Savoie,
L'Allobrogie des anciens.
Elle finit, comme elle avait vécu,
Avec honneur,
Après vingt siècles d'existence.

Et les enfants de la Savoie, s'il ne pouvaient porter le nom de leur Mère, recueilleraient du moins avec empressement sa glorieuse succession historique, et n'auraient pas à rougir de sa fin.


En vente chez les principaux libraires.
Prix : 1 franc.